



DOCUMENT DE PROJET PBF

Longueur : Max. 12 pages (plus page de couverture et annexes)

<b>Pays :</b> Mali et Niger			
<b>TITRE DU PROJET :</b> « Femmes et gestion des conflits liés aux ressources naturelles - Approche basée sur l'implication des femmes et la résilience aux effets des changements climatiques pour la réduction des conflits communautaires et transfrontaliers liés aux ressources naturelles »			
<b>NUMERO Projet / MPTF Gateway :</b>			
<b>Modalité de financement PBF :</b>		<b>Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund") :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> IRF	<input type="checkbox"/> PRF	<input type="checkbox"/>	Fonds fiduciaire pays
		<input type="checkbox"/>	Fonds fiduciaire régional
<b>Nom du fonds fiduciaire :</b>			
<b>Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- PNUD Mali, agence Lead ;</li> <li>- ONUFEMMES Mali</li> <li>- PNUD Niger</li> <li>- ONUFEMMES, Niger</li> </ul>			
<b>Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- UNEP</li> <li>- Ministère de la Cohésion sociale, Paix et Réconciliation Nationale, Lead (Mali et Niger) ;</li> <li>- Ministère de l'Environnement (Mali et Niger) ;</li> <li>- Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (Mali et Niger) ;</li> <li>- Ministère des affaires Étrangères et de la Coopération Internationale ;</li> <li>- ONG GREFFA (Groupe de Recherche, d'Etude, de Formation-Femme Action) ;</li> <li>- ARIDEL (Actions pour le renforcement des Initiatives de Développement Local) ;</li> <li>- ONG-TASSAGHT (lien : en langue Tamashek) ;</li> <li>- REPSFECO (Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'espace CEDEAO)</li> <li>- REFEPA (Réseau des Femmes pour la Paix) ;</li> <li>- Réseau des femmes rurales du Mali ;</li> </ul>			
<b>Date estimative de début du projet<sup>1</sup> :</b> Le 1er novembre 2019			
<b>Durée du projet en mois :<sup>2</sup></b> 24 mois			
<b>Zones géographiques de mise en œuvre du projet :</b>			
<b>Pays</b>	<b>Région</b>	<b>Cercles/Départements</b>	<b>Communes</b>
<b>Mali</b>	<b>Gao</b>	<b>Ansongo</b>	Tessi
			Ouatagouna
	<b>Ménaka</b>	<b>Ménaka</b>	Tin-Hama
			Ménaka
<b>Niger</b>	<b>Tillabéri</b>	<b>Anderamboukane</b>	Anderamboukane
		<b>Bankilare</b>	Bankilare
		<b>Ayerou</b>	Ayerou
		<b>Banibangou</b>	Banibangou
		<b>Téra</b>	Goroual

<sup>1</sup> Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

<sup>2</sup> Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

**Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :**

Initiative de promotion du genre  
 Initiative de promotion de la jeunesse  
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)  
 Projet transfrontalier ou régional

**Budget total du projet PBF\* (par agence récipiendaire) : \$ USD 4 000 000**  
 PNUD Mali : \$ USD 1 281 831, 11  
 ONU Femmes Mali : \$ USD 1 075 009,74  
 ONU Femmes Niger : \$ USD 836 737, 86  
 PNUD Niger : \$ USD 806 421, 55

**Total PBF : \$ USD 4 000 000**

*\*Le budget total approuvé et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et à la disponibilité des fonds dans le compte de PBF*

**Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) :**  
**Budget total du projet :**

PBF 1ère tranche : 35%	PBF 2ème tranche*: 35%	PBF 3ème Tranche : 30 %
PNUD Mali : \$ USD 448 640, 89 ONUFEMMES Mali : \$ USD 376 253,41 PNUD Niger : \$ USD 292 858,25 ONUFEMMES Niger : \$ USD 282 247,54  <b>Total première tranche :            \$ USD 1 400 000, 09</b>	PNUD Mali : \$ USD 448 640, 89 ONUFEMMES Mali : \$ USD 376 253, 41 PNUD NIGER : \$ USD 292 858,25 ONUFEMMES NIGER : \$ USD 282 247, 54  <b>Total deuxième tranche :            \$ 1 400 000, 09</b>	PNUD Mali : \$ USD 384 549,33 ONUFEMMES Mali : \$ USD 322 502,92 PNUD Niger : \$ UDS 251 021, 36 ONUFEMMES Niger : \$ USD 241 926,47  <b>Total troisième tranche :            \$ USD 1 200 000, 08</b>

**Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :**  
 Le projet vise à contribuer à la réduction des conflits liés aux ressources naturelles dans les zones transfrontalières du Mali (Gao et Menaka) et du Niger (Tillabéri) en renforçant la participation active des femmes dans les processus et mécanismes locaux, communautaires, formels et informels de prévention et de gestion des conflits. Pour atteindre cet objectif, ce projet adoptera une approche multi-sectorielle comprenant : (i) l'appui à l'autonomisation économique des femmes pour renforcer à la fois leur résilience aux impacts des changements climatiques et leur légitimité en temps qu' « agents du changement » ; (ii) le renforcement des capacités nécessaires à une meilleure implication des femmes les mécanismes de gouvernance et de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles au niveau local, communautaire, et transfrontalier ; et (iii) des initiatives de cohésion sociale et dialogue autour que questions liées aux ressources naturelles, menées par les femmes et les jeunes pour renforcer notamment la confiance entre les groupes locaux. Le projet sera développé selon une approche transfrontalière, et complètera d'autres initiatives transfrontalières en cours de mise en œuvre particulièrement dans la région du Liptako Gourma.

**Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe.**  
 Au cours du mois d'avril 2019, le PNUD et ONUFEMMES ont tenu des séances de travail avec les principales parties prenantes des régions de Gao et de Ménaka au Mali et de Tillabéry au Niger. Les consultations réalisées ont impliqué les acteurs et actrices suivant(e)s :

**Parties nationales au Mali :**

- Le Gouvernorat régional de Gao ; la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ; la Direction Régionale de l'Agriculture ; la Direction Régionale des Productions et Industries Animales ; la Direction Régionale des Eaux et Forêts ;
- Société civile : le Conseil régional de la société civile, la Case de la Paix de Gao, la Présidente des femmes leaders de Gao, la Présidente de la Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali (CAFO), la Présidente de l'association Adaoula (« prospérité » en langue locale).

<b>Parties nationales au Niger :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Gouvernorat de Tillabéri, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, le Ministère de l'Intérieur, la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix ;</li> <li>Le REFEPA, le REPSFECO, l'ONG ADL, l'ONG ARIDEL et l'ONG DIKO</li> </ul>
<b>Marqueur genre du projet<sup>3</sup> :</b> 3 <b>Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lien direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes :</b> 80%
<b>Marqueur risque du projet<sup>4</sup> :</b> 2
<b>Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine<sup>5</sup>) :</b> Prévention/gestion des conflits.
<b>Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :</b>  <p>Le présent projet contribue aux effets 1 et 5 du PNUAD+ au Mali : (1) La paix et la stabilisation sont assurées à travers un dialogue politique inclusif, une réforme des institutions concernées et la promotion d'une coexistence pacifique et le respect des droits humains ; (5) Les populations défavorisées particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient de capacités et d'opportunités productives accrues, dans un environnement sain et durable, favorable à la réduction de la pauvreté. Il contribuera également au nouveau Cadre de Coopération pour le Développement Durable UNSDCF 2020-2024, notamment aux effets 1 « d'ici 2024, les populations vivent dans un état de droit, un environnement de paix et de redevabilité grâce à des institutions publiques fortes, des médias et une société civile exerçant leurs rôles et responsabilités pour une gouvernance efficace et inclusive ». L'Effet 2 « d'ici 2024, les populations sont résilientes face aux conflits, vivent réconciliées et en harmonie dans un environnement de paix, sécurité et respectueux des droits de l'homme et des traditions culturelles positives » et l'effet 4 « d'ici 2024, les communautés gèrent de façon durable et équitable les ressources naturelles et l'environnement et sont plus résilientes aux effets néfastes des changements climatiques ».</p> <p>Du côté du Niger, ce projet contribuera au résultat 2 (Gouvernance, paix et sécurité) de l'UNDAF 2019-2022 : (2) Les femmes et les jeunes/adolescents des zones ciblées bénéficient d'opportunités économiques viables, acquies des compétences et aptitudes nécessaires à leur autonomisation et participent aux processus de prise de décision et à la promotion des pratiques visant l'élimination des inégalités et des violences basées sur le genre y compris le mariage des enfants.</p>
<b>Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue :</b>  <p>Le projet contribue également à l'objectif 5 du développement durable visant à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, à travers ses deux cibles dont : les réformes visant à donner aux femmes et filles les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne et les politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles à tous les niveaux. Il contribue également aux ODD 8 (travail décent et</p>

<sup>3</sup> Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes)

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

<sup>4</sup> 0 = risque faible pour l'attente des résultats

1 = risque moyen pour l'attente des résultats

2 = risque élevé pour l'attente des résultats

<sup>5</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique  
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;  
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

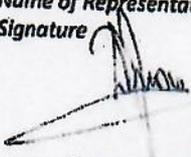
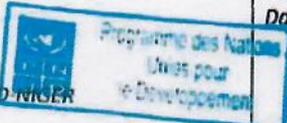
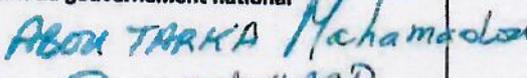
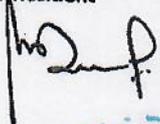
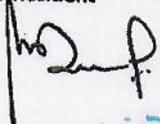
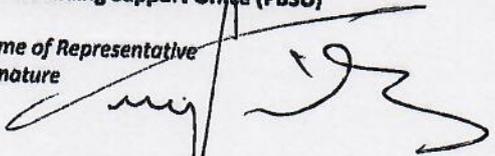
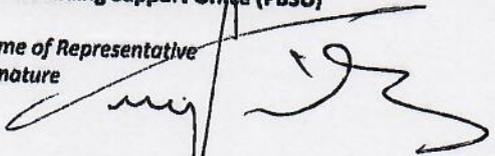
<b>Axe stratégique 2 : restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble</b>	
<b>Type de demande :</b>	<b>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</b>
<b>Nouveau projet</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Extension de la durée :</b> <input type="checkbox"/> <b>Durée additionnelle du projet en mois :</b>
<b>Révision de projet</b> <input type="checkbox"/>	<b>Changement de résultat / sujet :</b> <input type="checkbox"/>
	<b>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :</b> <input type="checkbox"/>
	<b>Budget PBF supplémentaire :</b> <input type="checkbox"/> <b>Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :</b>
	<b>USD XXXXX</b>
	<b>Brève justification de la révision :</b>
	<i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i>

**SIGNATURES DU PROJET :**

<b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>7</sup></b>	<b>Représentant du gouvernement national</b>
<b>Nom du représentant :</b> Jo SCHEUER	<b>Nom :</b> SEM. Tiebile Drame
<b>Signature</b> 	<b>Signature</b> 
<b>Nom de l'agence :</b> PNUD	<b>Titre :</b> Ministre des Affaires étrangères et Coopération Internationale
<b>UN Common House, BP 120 Bamako – Mali</b>	<b>Date et visa :</b>
<b>Tel: +223 44 98 03 00</b>	<b>10 DEC 2019</b> 
<b>Date et visa :</b> 12-12-2019	
<b>Coordonnateur résident</b>	<b>AGENCE RECIPIENDAIRE</b>
<b>Nom Mbaranga Gasarabwe</b>	<b>Nom de la Représentante :</b> Beatrice Eyong
<b>Signature</b> 	<b>Signature :</b>  15-12-19
<b>Date &amp; visa :</b> 13/12/19	<b>Nom de l'Agence :</b> ONU Femmes 
	<b>UN Common House, Bamako Mali</b>
	<b>TEL : +223 20 22 21 24</b>

<sup>7</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le table

**SIGNATURES DU PROJET NIGER**

<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>8</sup></b></p> <p>Name of Representative: <b>DIANA OFWUNA</b></p> <p>Signature: </p> <p>Name of Agency: <b>PNUD NIGER</b></p> <p>Date et tampon: </p>	<p><b>Représentant du gouvernement national</b></p> <p>Nom: <b>ABOU TARKA Mahamadou</b></p> <p>Signature: </p> <p>Titre: <b>Président AACP</b></p> <p>Date et tampon: </p>
<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>9</sup></b></p> <p>Name of Representative: <b>Adama Nourou</b></p> <p>Signature: </p> <p>Name of Agency: <b>ONU FEMMES-NIGER</b></p> <p>Date et tampon: </p>	
<p><b>Coordinateur Résident</b></p> <p>Nom: </p> <p>Signature: </p> <p>Date &amp; tampon: </p>	<p><b>Peacebuilding Support Office (PBSO)</b></p> <p>Name of Representative: </p> <p>Signature: </p> <p>Assistant Secretary-General, Peacebuilding Support Office</p> <p>Date &amp; Seal</p>

<sup>8</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence récipiendaire du projet.  
<sup>9</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence récipiendaire du projet.

Le Niger et le Mali partagent une longue frontière à travers les régions de Gao, Ménaka et Tillabéri. Le nombre d'habitants est estimé à 72 099 (côté Mali) et 295 898 (Niger). Cette région fait partie du Liptako Gourma qui se prolonge au Burkina Faso et le Niger et qui depuis 2012, est marquée par l'insécurité et la violence. Cette région est marquée par une fragilité accentuée par des crises multiformes (gouvernance, changements climatiques, sécuritaire, développement et humanitaire). Cette fragilité résulte principalement des déficits de résilience (faibles capacités de préparation et d'absorption des chocs internes et externes), notamment face aux effets des changements climatiques sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des communautés agro-pastorales, des échecs des initiatives de développement qui n'ont pas augmenté le pouvoir d'achats des communautés locales, et particulièrement des femmes, et un déficit de gouvernance du point de vue institutionnel avec un faible niveau d'inclusivité.

Les communautés vivant de part et d'autre de cette région frontière ont les mêmes réalités socio-économiques. Elles vivent de la pêche, de l'agriculture et surtout de l'élevage, ce qui fait appel à l'exploitation des ressources naturelles. L'économie de ces régions du Mali et du Niger repose essentiellement sur les ressources naturelles (agro-pastorales notamment) dont l'exploitation occupe et assure la subsistance d'environ 80% de la population nationale des deux côtés. Cependant, l'exploitation de ces ressources naturelles fait l'objet, chaque année, de violents affrontements opposant des communautés habitant cette zone frontalière.

La fragilité et l'absence de structures de gouvernance créent un environnement propice à l'infiltration du crime organisé et à l'extrémisme violent. Ceci est le reflet du caractère multidimensionnel de la crise sécuritaire au Sahel. Au plan sécuritaire, la réponse des Etats et de la communauté internationale a conduit à une forte présence des forces de défense et de sécurité (FDS) dans la zone notamment par le déploiement de la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies au Mali (MINUSMA), de la Force française Barkhane, des Forces spéciales américaines et de la Force Conjointe du G5 Sahel, en collaboration avec les forces de sécurité et de défense nationales. Cependant, cette réponse sécuritaire n'est pas suffisante en elle seule pour traiter des causes structurelles de cette crise multidimensionnelle et pour renforcer la résilience des communautés dans l'espace transfrontalier.

Les communautés les plus vulnérables (femmes, enfants, jeunes) ont difficilement accès aux services sociaux de base. Les inégalités entre les sexes constituent un fardeau supplémentaire pour les femmes et les filles de la région. Ces inégalités sont exacerbées par la situation socioéconomique et deviennent encore plus flagrantes. Les responsabilités familiales assumées par les femmes et non rémunérées créent une discrimination sur le marché du travail, augmentant ainsi le taux de pauvreté au sein des communautés en réduisant leurs chances de contrôle et d'accès aux ressources, ainsi que le développement de l'entrepreneuriat féminin. Les femmes sont également sous-représentées dans la politique et la prise de décision et leur accès à la propriété foncière – qui sous-tend l'accès à toute autre forme de ressources, y compris financières – reste très marginal. Dans les régions de Tillabéri et Tahoua, par exemple, plus de 75% des femmes âgées de 20 à 24 ans sont mariées avant l'âge de 18 ans. Elles courent un risque accru de violence sexuelle à leur égard et, si la situation demeure inchangée, elle continuera de persister ou de s'aggraver.

La variabilité et les changements climatiques conjugués aux catastrophes naturelles exacerbent ces vulnérabilités. Depuis les années 1980, cette région et de manière large la région du Liptako Gourma est régulièrement touchée par des sécheresses dues à la hausse des températures accentuant les risques liés aux systèmes climatiques déjà extrêmes et/ou des précipitations inhabituelles qui provoquent des inondations, phénomènes rimaient tous, souvent, avec famine. Les pressions foncières et démographiques et ces aléas climatiques ont fortement réduit l'accès aux ressources naturelles nécessitant la mise en place d'un système de gestion plus rationnel et plus efficace pour assurer l'accès équitable de toutes les populations aux ressources, aux services sociaux de base et aux programmes d'appui technique et financier. Malheureusement les mécanismes traditionnels de gestion des ressources et de médiation des conflits existants n'ont ni les capacités ni les ressources nécessaires pour remplir ce rôle. Dans les zones transfrontalières, par exemple le non-respect des textes nationaux et internationaux régissant les mouvements du cheptel est une des causes de conflit entre communautés durant les périodes de transhumance<sup>7</sup>.

## 2) Les facteurs/ causes du conflit dans la zone transfrontalière

L'augmentation de la violence et des conflits liés aux ressources naturelles dans la région s'inscrit dans un contexte plus large de mauvaise gouvernance foncière et bien d'autres facteurs caractérisés entre autres par :

<sup>7</sup> Analyse de conflit PBF, référence faite au document Clingendael (Anca-Elena Ursu), Under the Gun : Resources conflicts and embattled traditional authorities in Central Mali, July 2018

- L'affaiblissement des mécanismes endogènes et exogènes de gestion des ressources naturelles (la représentativité trop limitée et non active des femmes aux commissions foncières (COFO) et aux comités d'alerte précoce, la méconnaissance et le non-respect de la charte pastorale) ;
- Perte de pouvoir des autorités traditionnelles ;
- Les pesanteurs et pratiques socio-politiques et culturelles qui discriminent souvent l'accès, le contrôle et la gestion des mesures d'adaptation aux changements climatiques y compris la gestion durable des ressources naturelles à certaines catégories sociales notamment les femmes, les jeunes et les plus pauvres ;
- L'accès et la sécurité foncière limités des femmes agricultrices qui défavorisent le renforcement de leur productivité à travers des cultures et pratiques innovantes ;
- L'insuffisance des dispositifs de financement adaptés aux besoins des femmes et leurs accès aux marchés ;
- Les multiples conflits inter communautaires de plus en plus violents du fait de la prolifération et de l'accès facile aux armes de guerre ;
- Une dégradation des ressources naturelles : coupe abusive, surpâturages, gestion irrationnelle ;
- Les sécheresses successives et leurs conséquences sur la quantité et la qualité des ressources naturelles.

### 1. Le déficit de gouvernance

Les difficultés manifestes des États du Mali et du Niger à contrôler les zones frontalières et le déficit de gouvernance se traduisant par une faible responsabilisation des communautés et une faible intégration des espaces frontaliers dans les politiques nationales de développement, l'absence de services publics et d'investissements productifs dans ces espaces, font partie des causes d'émergence de conflits communautaires. Cela a favorisé le développement de formes alternatives ou parallèles de gouvernance qui ont davantage rapproché les limites entre la licite et l'illicite. Aussi, le climat d'insécurité sur toute la zone transfrontalière repose de plus en plus sur une instrumentalisation et exploitation nuisible des conflits locaux par les groupes affiliés au terrorisme. Les institutions de sécurité ne disposent pas des capacités adaptées et suffisantes pour faire face aux défis dans les régions transfrontalières conduisant à de violations des droits humains. Ceci crée un déficit de confiance entre les populations et l'Etat, une crise d'identité et un sentiment d'exclusion et de discrimination dans la gestion des ressources et l'émergence d'une criminalité transfrontalière.

### 2. Faiblesse des mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés aux ressources naturelles.

L'exploitation à des fins agricoles des terres pastorales, détruisant les pâturages et obstruant les couloirs de passage lors des transhumances engendre des conflits le plus souvent entre éleveurs et agriculteurs sur fond d'utilisation non consensuelle des espaces pastoraux et agricoles malgré l'existence de la Charte Pastorale régissant ce domaine par exemple au Mali. La rareté de l'eau liée d'un côté aux effets des changements climatiques et de l'autre à la faiblesse du maillage des points d'eau sur des espaces pourvus en pâturages pendant la saison sèche constitue aussi une source récurrente de conflits. Pendant la saison sèche, les éleveurs et agriculteurs rivalisent pour accéder à ces ressources en eau peu abondantes. Étant donné que l'on accorde généralement la priorité à une utilisation agricole des terres plutôt que pastorale, cela entraîne l'exclusion des éleveurs des points d'eau stratégiques à des moments critiques de l'année. Aussi, le banditisme et le vol de bétail sont des phénomènes récurrents qui sont à l'origine d'innombrables conflits débouchant sur des attaques et représailles entre éleveurs-pasteurs et entre ceux-ci et les agriculteurs.

La gestion des ressources naturelles au Sahel est marquée par le pluralisme juridique, institutionnel et la cohabitation de plusieurs légitimités. En effet, dans le pays cohabitent plusieurs groupes ethniques, plusieurs systèmes de production (agriculture, élevage transhumant, etc.) et plusieurs systèmes de droits (droit traditionnel, droit musulman et droit étatique) qui entrent parfois en concurrence. Les institutions traditionnelles de gestion des ressources naturelles ont perdu leur influence et leur pouvoir, suite à la mise en place des législations foncières et forestières dans les années 80 et suite aux processus de décentralisation qui remplacent les chefferies coutumières par des autorités administratives. Les rôles et pouvoirs de ces dernières ont été renforcés au point d'étouffer les mécanismes traditionnels de régulation. Au lieu de composer avec les potentialités locales, l'accent a été plutôt mis sur l'application des nouveaux textes juridiques régulant l'accès aux ressources. Le déficit confiance entre les populations et le système judiciaire moderne et surtout le phénomène de corruption a sérieusement affaibli ce mécanisme judiciaire. Les pesanteurs et pratiques socio-politiques et culturelles qui discriminent souvent l'accès, le contrôle et la gestion des mesures d'adaptation aux changements climatiques y compris la gestion durable des ressources naturelles à certaines catégories sociales notamment les femmes, les jeunes et les plus pauvres

### 3. Faibles capacités de résilience aux effets des changements climatiques sur les conflits

Les effets des changements climatiques et de la dégradation environnementale dans le Sahel, région qui connaît une augmentation des températures 1.5 fois plus rapide que le reste du monde, ont un impact direct sur les moyens de subsistance et la capacité économique des populations de la région transfrontalière, sur leur sécurité alimentaire, et sur leur résilience aux catastrophes naturelles. Ces conditions – en combinaison avec d'autres facteurs notamment politiques – contribuent à l'augmentation des conflits et de la violence entre groupes d'usagers de ressources naturelles, phénomène attisé par l'accès facilité aux armes et par la présence de groupes extrémistes et criminels.

Les effets des changements climatiques incluent des précipitations irrégulières et des saisons de pluies de plus en plus courtes, ainsi qu'une diminution des terres exploitables.<sup>8</sup> Les grands phénomènes climatiques qui perturbent les activités socioéconomiques dans ces régions sont de plusieurs ordres. La nature aléatoire de la pluviométrie s'explique par l'irrégularité des pluies, la longueur irrégulière de l'hivernage, et la répartition irrégulière des précipitations dans l'espace. Ceci se traduit par des inondations qui causent des pertes, non seulement en vies humaines (52 personnes et plus de 200 000 sinistrés,) en bétail (33 000 têtes), en infrastructures (plus de 170 000 maisons), mais aussi la perte de plusieurs puits d'eau potable et de terres de cultures (8 000 hectares de cultures au Niger). Cette année encore le Niger reste parmi les pays les plus exposés du Sahel aux risques d'inondations<sup>9</sup>. En plus, les régions connaissent un accroissement de l'évaporation et de l'assèchement des zones humides et autres plans d'eau en raison des fortes températures et de forts vents. Enfin, la dégradation des sols et l'érosion hydrique sont permanentes, et les terres arables se réduisent progressivement à cause de la déforestation et de la désertification.

Selon le PANA, les changements climatiques ont causé d'importantes pertes dans la production agricole avec une réduction des rendements de coton estimée à 1500 tonnes en 2005 et probablement jusqu'à 3500 tonnes d'ici 2025. De même, la production de mil et de sorgho a baissé de 1500 tonnes en 2005 et pourrait diminuer davantage de 2524 tonnes en 2025. Selon les conclusions de divers modèles climatiques, les tendances climatiques pour de futurs scénarios, sans une planification et une gestion améliorée, surtout de meilleurs plans de gestion de l'eau et d'autres ressources naturelles, vont avoir un impact négatif sur les systèmes de moyens d'existence des communautés, notamment l'agriculture, la pêche, l'élevage et la foresterie qui ont un impact direct sur la sécurité alimentaire et la pauvreté des ménages.

Les conséquences socio-économiques des impacts des changements climatiques sur le secteur de l'élevage, notamment, sont déjà observés au niveau de la forte augmentation des prix du cheptel et de la viande suite à la réduction de l'offre en raison de la mortalité animale causée par la sécheresse, les changements dans les activités de subsistance pour un grand nombre de nomades vers des activités sédentaires, une réduction des recettes fiscales sur les animaux en pâturage et les changements dans la composition des troupeaux avec le remplacement progressif des bovins par de petits ruminants et des camélins.

Ces conséquences sont plus perceptibles dans les régions de Ménaka, Gao et Tillabéri, où la compétition pour l'accès aux ressources naturelles devient de plus en plus une source inquiétante de conflits inter et intra-communautaires comme ressortis dans de récentes études menées par CICR, Igarapé Institute et earthtime.org.<sup>10</sup> Selon des experts et éleveurs locaux consultés lors de la mission exploratoire à Gao et Ménaka, ces conflits communautaires auraient augmenté d'au moins 30% depuis la crise de 2012 au Mali, du fait de l'amenuisement des ressources notamment pastorales due aux sécheresses successives, la baisse des rendements agricoles et la pression démographique. Au Mali par exemple, le taux de croissance annuel de la population entre 1987 et 1998, se situait à 2,2%; entre 1998 et 2009, il est passé à 3,6%. Au rythme de croissance actuel, la population malienne atteindra environ 30 millions d'habitants dans 20 ans (5 fois la population de 1976) soit une densité de 24 habitants au km<sup>2</sup> avec ses implications (pression sur les ressources naturelles...).<sup>11</sup> La région de Tillabéri souffre particulièrement de la pression démographique. Les taux de fécondité atteignant 7,9 enfants en moyenne par femme à Tillabéri en 2019, soit 1,1 de plus qu'en 2006.

De plus, la forte proportion du nombre d'éleveurs pasteurs accroît les besoins en ressources naturelles. Certaines zones de Ménaka (cercles de Ménaka et d'Anderamboukane) et de Gao (cercle d'Ansongo) accueillent pendant les périodes de soudure des éleveurs et du cheptel venus de la région de Tillabéri au Niger voisin car elles regorgent des plaines, des forêts et de grandes mares réputées pour leurs pâturages. Au niveau des communes exondées les conflits opposent des éleveurs Maliens entre eux et entre ceux-ci et les éleveurs

<sup>8</sup> CICR, "Mali-Niger: Climate change and conflict make an explosive mix in the Sahel", *Press release*, 22 Janvier 2019, <https://www.icrc.org/en/document/mali-niger-climate-change-and-conflict-make-explosive-mix-sahel>

<sup>9</sup> Rapport de situation OCHA 26 juin 2019

<sup>10</sup> Idem

<sup>11</sup> Consommation pauvreté bien-être des ménages avril 2017 – mars 2018

nigériens tandis qu'au niveau des communes inondées, c'est-à-dire traversées par le fleuve Niger, les conflits éclatent le plus souvent entre agriculteurs et entre ceux-ci et les éleveurs. Cette cohabitation et le partage des ressources naturelles impliquent notamment les communautés Touareg Daoussahak, Touareg Ibogolitanes, Touareg Idourfanes, peuls Bororo, Djerma, Songhay etc. vivant dans cette zone. Considérant cette faible résilience des populations aux chocs et effets au changements climatiques, les autorités et communautés n'ont pas mis en place des mécanismes de prévention / atténuation des effets du changement climatique.

#### **4. La marginalisation des femmes dans la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles**

Dans la zone transfrontalière cible, les normes sociales et la division sexuée du travail excluent très largement les femmes des espaces de prise de décision publique ou de résolution des conflits. Même si les femmes d'un certain âge bénéficient d'une grande considération, leur rôle reste en général limité à la médiation des différends familiaux, à la transmission des valeurs sociales et à l'éducation des enfants. Avec l'accord des hommes, les femmes peuvent temporairement exploiter des parcelles réduites de terres. Chez les éleveurs, les femmes ont le droit d'utiliser les revenus issus de la vente du lait. Dans les deux cas, elles ont peu de voix dans la gestion des affaires publiques et des conflits.

Au niveau communautaire, au Mali par exemple, il existe de nombreux groupements villageois (appelés *yam moondou* ou *waldé raibat*), souvent composés de femmes mariées et âgées. Cependant, elles n'ont pas d'accès direct aux chefs coutumiers dans les institutions traditionnelles (appelées *Togouna* dans les villages dogons) où se prennent les décisions. Jusqu'à l'apparition des violences communautaires, ces groupements étaient mixtes, constitués de femmes dogons et peules principalement.

Malgré l'élection de nombreuses femmes dans les conseils communaux, la relation de pouvoir n'a pas globalement changé et les priorités des femmes liées à la gestion des ressources naturelles sont encore peu prises en compte dans les décisions publiques et dans les plans de développement locaux. Ces priorités sont notamment relatives à l'amélioration de la condition de la femme en termes d'accès à la gestion et propriété foncière qui demeure un domaine fortement discriminatoire pour les femmes. Dans les zones d'intervention du projet, même quand les femmes exploitent et mettent en valeur des espaces elles ne peuvent en être propriétaires alors qu'elles ont un savoir important sur les ressources naturelles, sur les impacts des changements socio-climatiques, et des idées à faire valoir pour une meilleure gestion.

Avec l'insécurité, les relations de genre ont commencé à changer dans cette zone. en accentuant le rapport de dépendance des femmes à l'égard des hommes de leurs familles pour les protéger contre les violences. Ce besoin peut conduire certaines femmes à encourager les jeunes hommes à rejoindre les groupes armés, pour une protection contre d'autres groupes armés ou les FDS en qui elles n'auraient pas confiance. Là où les membres masculins de la famille sont absents à cause des conflits, les femmes doivent assurer la subsistance de leurs familles. Plusieurs sont devenues des cheffes de ménage et des pourvoyeuses de revenus notamment en développant des activités économiques. Elles ont démontré des capacités de résilience en trouvant des solutions endogènes pour subvenir aux besoins. Par ailleurs, ce réel rôle reproductif et la contribution des femmes à la production économique et la gestion des familles restent méconnus et sous-estimés par la communauté, ce qui accentue sa marginalisation et son exclusion dans la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles. En plus de ses capacités de résilience pour subvenir aux besoins des familles, une vaste partie de leurs occupations relève des tâches domestiques telles que les soins aux membres du foyer et qui du reste ne sont souvent pas quantifiées dans les diverses contributions des femmes aux activités économiques des communautés ciblées.

*Fournissez une analyse des acteurs clés et parties prenantes principales qui ont un impact ou sont touchés par les facteurs principaux de tensions auxquels le projet va répondre.*

#### **b) Analyse des acteurs clés**

##### **1. Les autorités locales, chefs traditionnels, religieux**

Le rôle que doivent jouer ces autorités est primordiale dans la gestion des conflits liés aux ressources naturelles parce qu'elles sont au contact direct avec les populations. Cependant, elles sont affaiblies par le manque de moyens et des capacités. Elles sont pour devenues la cible des différents groupes extrémistes. Ceci conduit également à l'affaiblissement des mécanismes de gestion des conflits liés aux ressources naturelles au niveau local comme les commissions foncières. De par leur position, ces autorités occupent une place importante dans le paysage de la gouvernance locale. Comparés aux institutions et structures de l'Etat, ces autorités jouissant d'une très grande confiance des populations locales, faisant ainsi d'eux une catégorie des acteurs à intégrer

pleinement dans le processus de consolidation de la paix. Elles constituent le premier niveau de gestion des conflits malgré les limites. Acteurs clés à mobiliser et à renforcer notamment sur les questions de droits humains et genre, vu leur connaissance des territoires. Ont un potentiel de transformation positive.

## 2. Les femmes, groupes et associations des femmes.

Malgré leur rôle accru pour la survie et la gestion de la famille en raison de l'absence des hommes engagés dans des groupes armés ou tués dans les affrontements violents, les femmes de toutes les communautés (tant pastorales qu'agricoles) continuent à être marginalisées sur le plan socio-économique et dans la prise de décisions et la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Les structures communautaires généralement impliquées dans la gestion des ressources naturelles et la résolution des conflits, telles que les administrations locales, les leaders traditionnels, les commissions foncières et les comités locaux, n'incluent pas les femmes ou les incluent dans une certaine mesure mais moins sur les questions liées à la résolution des conflits. Dans les cas où elles sont représentées, leurs voix ne pèsent pas dans la prise de décision étant donné que leur participation n'est que symbolique. Par conséquent il se dénote la non-reconnaissance de leurs expériences, expertises et talents de négociation et de médiation des conflits. L'accès à la terre pour les femmes est fortement limité par des croyances socio-culturelles et le droit coutumier et aussi la pénibilité liée au travail foncier face aux aléas climatiques car ne disposant pas d'outils appropriés pour réduire cette pénibilité.

Dans les trois régions transfrontalières, les femmes sont plus impliquées dans les filières liées à l'agriculture avec des petites exploitations agricoles familiales (jardins) qui ne rapportent pas assez et ne contribuent pas suffisamment à leur autonomisation économique. L'entrepreneuriat féminin reste caractérisé par la prédominance des activités de subsistance et l'informel, moins rentables et peu résistantes aux conjonctures économiques et aux changements climatiques. La situation est particulièrement critique pour les femmes étant donné leur position de subordination et d'exclusion économique et politique (accès inégal aux droits économiques, sociaux) et le lien étroit entre leurs activités socio-économiques et les secteurs affectés par les changements climatiques tels que l'agriculture, l'élevage, l'eau et les ressources naturelles.

Dans les zones d'intervention, les organisations féminines sont largement et présentes s'organisent pour mener des activités en matière de prévention et de résolution des conflits communautaires. Elles ont créé des espaces de dialogue, multiplié des rencontres sur la paix et des initiatives de résilience. Mobilisées, exploitant les liens de famille, les femmes constituent un atout non négligeable pour la cohésion sociale

## 3. Personnes d'influence (communicateurs traditionnels, enseignants, sages)

Elles ont des capacités de sensibilisation autour des causes collectives. Ces personnes ont des capacités à conduire des médiations sociales. Elles ont le rôle d'influence et de diffusion de messages de paix – acteur clé à inclure y compris pour renforcer les aspects liés au renforcement du rôle des femmes dans la gestion des conflits au sein des communautés.

## 4. Justice traditionnelle locale

Ce système judiciaire traditionnel fonctionne selon les règles religieuses parfois non équitables mais a l'avantage d'être partout. Il est donc important de le renforcer pour rôle de proximité en le sensibilisant sur les questions de droits de l'homme et genre.

## 5. Les jeunes

Ils sont des acteurs importants en tant que auteurs et victimes de la violence armée dans la région transfrontalière. Ils doivent jouer un rôle important en matière de prévention et de gestion des conflits liés aux ressources naturelles. Une enquête SIPRI menée en 2017<sup>12</sup> sur les questions de sécurité au sein de la société civile malienne a relevé le rôle positif et utile joué par les jeunes maliens dans les régions affectées par la crise notamment dans la prévention des violences. Malheureusement ces jeunes dans la région d'intervention font toujours face à des difficultés liées à leur situation économique, en particulier en raison de leur taux de chômage élevé.

Les jeunes sont à la fois auteurs et victimes de la violence armée. Jouent parfois un rôle important en matière de gestion des conflits (Gao – organisation de jeunesse Force G). Ménaka : force faible, facile à manipuler par les groupes armés car en attente des dividendes de la paix. Niger : organisations de jeunes mobilisés pour la consolidation de la paix. De vecteurs de violence les jeunes peuvent être des acteurs pour la paix. Capacités à renforcer sur les thématiques du projet pour leur participation pacifique à la résolution des conflits.

## 6. Les commissions foncières locales

Les commissions foncières sont des outils de gestion pacifique des conflits fonciers. Elles existent au niveau des cercles et des communes. Ces commissions sont constituées par les autorités locales, les organisations

<sup>12</sup> Tobie, Aurélien (2017) « les questions de sécurité dans la société civile malienne : une nouvelle perspective », SIPRI Insights on Peace and Security, N° 2017/2.

paysannes faitières, la délégation locale des chambres d'agriculture. Leur rôle est crucial comme mécanismes communautaires et transfrontaliers de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles. Elles doivent être renforcées par des moyens techniques nécessaires et avoir une étroite collaboration avec le système judiciaire formel.

**7. Les coopératives socioprofessionnelles Agricultrices, éleveuses, promotrices et coopératives des agricultrices et des éleveuses) et le secteur privé.**

Elles sont également des espaces de dialogue et constituent des opportunités de relance économique. Elles ont un pouvoir économique et capables de faire passer de messages de consolidation de paix et de cohésion sociale vu leurs contacts avec toutes les communautés (y compris au niveau transfrontalier).

**8. La société civile**

Quand elle est unie et regroupée autour des objectifs communs de paix de stabilité, la société civile joue un rôle considérable dans la recherche des solutions aux problèmes fondamentaux qui se posent dans la société. Dans la région transfrontalière la société civile mène des activités de prévention et gestion des conflits et regroupe des organisations qui promeuvent le dialogue et la prise en compte du genre. Au niveau transfrontalier, l'on retrouve des plates formes d'organisations comme Plateforme des femmes du GS Sahel et la Plateforme des jeunes du GS Sahel.

**9. Ministères (cohésion sociale, paix, agriculture, environnement de deux Pays Mali et Niger)**

Ils sont en charge de la mise en œuvre des politiques et programmes en lien avec les problématiques du projet et ouverts aux questions de genre, gestion des conflits liés aux ressources naturelles et des droits humains, mais souvent avec des capacités limitées. Il est donc important de les renforcer institutionnellement (points focaux genre, formations, stratégies/plans d'action/protocoles opérationnel standard) en matière de gestion des conflits, des droits humains et du genre. Ils seront impliqués dans le comité d'orientation stratégique.

***Comment le projet compte -il répondre aux causes structurelles et facteurs principaux de tensions / conflits ?***

Les questions de résolution et de prévention de conflits dans la zone transfrontalière Mali-Niger demeurent sous la gestion quasi-exclusive des hommes dans les communautés et par conséquent fortement discriminatoires pour les femmes au-delà même de toute considération religieuse et culturelle bien qu'elles aient un potentiel et des capacités prouvées en matière de résolution et prévention des conflits et plus généralement pour la consolidation de la paix. Depuis 2012, les femmes représentant moins de 10% des négociateur(trice)s de paix, et ce chiffre n'a guère évolué depuis l'adoption de la résolution 1325 en 2000. Ce projet à travers une approche participative et valorisante de la contribution des femmes favorisera un changement de comportement orienté vers une culture d'inclusivité des mécanismes formels et informels de résolution et prévention de conflits liés aux ressources naturelles au niveau local, ainsi qu'un accès amélioré des femmes à des opportunités d'autonomisation économique durables et résilientes aux changements climatiques. En tant qu'actrices directement concernées, les femmes, étant également responsables de la production agropastorale (en dépit des discriminations auxquelles elles font face) et de la sécurité alimentaire de leur famille, ont un besoin crucial de développer des savoirs et des savoir-faire afin de pallier les effets de changements climatiques, sources de conflits. L'affaiblissement des mécanismes traditionnels de gestion des conflits liés à la gestion des ressources naturelles au niveau local et transfrontalier à cause des crises climatiques et la violence armée, expose ces régions du Mali et du Niger dans un cycle de violence avec des dimensions régionales considérables. En plus de la contestation des leaders locaux, l'exclusion, la discrimination des femmes et l'ignorance de leurs rôles dans la redynamisation des mécanismes de gestion des conflits aggrave la vulnérabilité des populations aux effets néfastes des changements climatiques au niveau local et transfrontalier. Dans une région avec des constellations ethniques similaires au Mali et au Niger, ce projet présente l'opportunité d'inverser cette tendance en s'appuyant sur les femmes qui démontrent des compétences avérées en matière de médiation sociale et en renforçant leurs rôles dans les cellules familiales et communautaires sur les questions de cohésion sociale, gestion de conflit et gestion durable des ressources naturelles. Des expériences passées, notamment autour des initiatives de cases de paix au Mali, ont démontré que si les femmes sont mobilisées et impliquées, cela peut avoir un impact positif sur la prévention et la résolution de conflits au niveau communautaire d'autant plus qu'elles-mêmes peuvent jouer un rôle actif dans le déclenchement de ces conflits.

Des expériences récentes notamment au Soudan dans le cadre du Programme Conjoint sur les Femmes, les Ressources Naturelles et la Paix du PNUE, ONU Femmes, PNUD et du Bureau pour la Consolidation de la Paix<sup>13</sup> ont démontré que la gouvernance des ressources naturelles y compris la prise de décision sur l'accès à la terre,

<sup>13</sup> Voir : [https://postconflict.unep.ch/publications/Sudan\\_Gender\\_NRM2019.pdf](https://postconflict.unep.ch/publications/Sudan_Gender_NRM2019.pdf)

gestion de l'eau, les pâturages et les bétails, offre aux femmes l'occasion de développer et de faire preuve de leurs compétences en leadership dans la prévention et la résolution des conflits. Dans les situations où les femmes sont généralement exclues de la prise de décision, les ressources naturelles peuvent constituer un point d'entrée « neutre » pour la participation au dialogue politique et à la médiation des conflits.

*Une description brève pour expliquer comment le projet est en phase / appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et comment le projet promeut l'appropriation nationale.*

Il y a une volonté manifeste des États Malien et Nigérien de multiplier les initiatives visant à la consolidation de la paix, la sécurisation et le redéploiement progressif des services dans les zones concernées, y compris dans le cadre du G5 Sahel. A cela s'ajoute également l'appel incessant des communautés locales à travers les élus, les chefs traditionnels, les leaders, les femmes et les jeunes pour la paix, ce qui présente de réelles opportunités pour une collaboration en vue d'obtenir des changements positifs en matière de consolidation de la paix par le biais d'une gouvernance inclusive et équitable des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique.

Les violences et conflits intercommunautaires locaux et transfrontaliers impliquant les populations du Niger et du Mali sur fond de gestion et contrôle des ressources naturelles sont d'autant plus fréquents que la volonté des deux gouvernements s'est orientée vers le redéploiement des services publics et une présence de plus en plus marquée. Cette présence vise notamment à endiguer par des initiatives et actions mutuelles, le phénomène de la violence aux frontières devenues au fil du temps le terrain commun et fertile du terrorisme, de l'extrémisme violent et des trafics en tout genre. Cette volonté est reflétée dans les stratégies et priorités nationales du Mali et du Niger, notamment à travers le CREDD 2019-2023, cadre de référence des interventions du Mali dans ses axes stratégiques 2,4 et 5 qui traitent, entre autres, de l'élimination de toutes les conditions propices au développement du terrorisme, de la radicalisation et de l'extrémisme violent, de la promotion d'une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles, de la promotion de l'équité et l'égalité de genre et la politique Nationale sur la Prévention de l'Extrémisme Violent et de Lutte contre le terrorisme.

Ceci se traduit également par la mise en œuvre de projets conjoints entre les deux pays et avec le Burkina Faso dans le cadre de la gestion des ressources naturelles de la zone du Liptako Gourma. C'est le cas du projet « promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région du Liptako-gourma (Mali-Niger-Burkina-Faso) » mis en œuvre par le PNUD.

Le projet pourra également bâtir sur les projets conjoints passés GPI mis en œuvre par ONU Femmes, UNFPA et la MINUSMA sur les expériences autour les cases de paix établies à Tombouctou et Ménaka qui ont démontré les capacités des femmes d'efficacité prévenir et gérer des conflits communautaires et familiaux si un espace de rencontre et un renforcement de capacités sont fournis.

Ce projet s'inscrit dans l'axe III du Programme d'Investissements Prioritaires (PIP/G5 Sahel) pour la période 2019-2021 notamment les points 2 et 3 portant respectivement sur le projet des Femmes leaders du G5 Sahel pour le renforcement du rôle des femmes dans la consolidation de la paix sociale, du développement et de la sécurité au Sahel et le renforcement de la résilience des populations mobiles et des communautés vulnérables des pays du G5 Sahel.

Ce projet s'inscrit également dans la vision de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) est de : « Promouvoir un développement durable inclusif pour tous les Maliens à travers une gestion durable des ressources naturelles, la protection de l'environnement et la promotion d'une qualité de vie meilleure ».

Finalement, le troisième plan d'action national (2019-2023) sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies est en cours de validation au Mali. Ce plan démontre la volonté du gouvernement à traduire dans les faits les engagements de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité. Au Niger, le plan d'action national sur la Résolution 1325 a été élaboré pour la période 2016-2018 et est actuellement en cours de réactualisation.

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce projet s'aligneront et viendront en appui aux différentes actions déjà en cours ou en préparation à l'initiative des gouvernements du Mali et du Niger de façon à s'assurer que la gouvernance des ressources naturelles est inclusive, équitable et apporte une contribution substantielle à la consolidation de la paix.

*Décrire comment les composantes sont complémentaires à interventions dans ce secteur d'intervention / zone géographique, y compris les leçons apprises d'ancien appui du PBF (ou autre).*

Ce projet se démarque des autres initiatives dans la mesure où il place les ressources naturelles comme un point d'entrée « neutre » de dialogue politique et de médiation des conflits pour les femmes au regard de leurs rôles

traditionnels dans la communauté. Ce projet renforcera ces rôles en dotant les femmes des moyens essentiels pour augmenter leurs pouvoirs économiques en les organisant autour des initiatives communautaires et les intégrer dans les processus décisionnels de prévention et de gestion des conflits au sein de leurs communautés. Ce projet sera en complémentarité avec d'autres projets financés par le Fonds de consolidation de la paix dans la zone géographique concernée, dont le projet « Appui aux Initiatives transfrontalières de dialogue communautaire et avec les acteurs du secteur de la sécurité et de la Justice pour la consolidation de la paix au Mali et au Niger » d'ONU Femmes/UNODC en cours dans les régions transfrontalières de Gao, Ménaka, et Tillabéri; Le Projet de Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région Liptako-Gourma (Mali, Niger, Burkina Faso) mis en œuvre par le PNUD. Particulièrement pour le Mali, il sera complémentaire au projet « Jeunes et paix : Une approche transfrontalière entre le Mali et le Burkina-Faso). Il prendra également en compte les expériences de projets en matière de changement climatique mis en œuvre par les agences dans d'autres régions au Mali. A terme la complémentarité entre les actions des différents projets dans les zones transfrontalières du Mali et du Niger contribuera fortement non seulement à l'atteinte de résultats plus solides, mais aussi à l'émergence d'approches plus intégrées, et cela en appui aux différentes initiatives en cours et en préparation de la part des États du Mali et du Niger, y compris dans le cadre du G5 Sahel et particulièrement la région du Liptako Gourma. Le projet sera également complémentaire aux projets conjoints (*Gender Promotion Initiative*) mis en œuvre par ONU Femmes, UNFPA et la MINUSMA sur les expériences autour les cases de paix établies à Tombouctou et Ménaka qui ont démontré les capacités des femmes d'efficacement prévenir et gérer des conflits communautaires et familiaux si un espace de rencontre et un renforcement de capacités sont fournis

Enfin, si la communauté internationale s'intéresse de plus en plus près aux liens entre changement climatique et sécurité, les interventions programmatiques traitant de ces questions sont encore rares. Les dimensions de genre – qu'il s'agisse des impacts et des vulnérabilités spécifiques des femmes, filles, hommes et garçons ou des opportunités de leadership résultant des changements sociaux liés aux impacts climatiques sont encore mal comprises, et de ce fait très peu prises en compte tant au niveau des politiques nationales et internationales qu'au niveau programmatique. Seuls quelques projets pilotes, dont le projet du Programme Conjoint au Soudan mentionné plus haut, ont pour l'heure abordé cette problématique complexe. Ce projet aura donc un important rôle de démonstration à plus grande échelle, y compris à l'échelle transfrontalière – de la valeur d'interventions ciblant le rôle des femmes dans la prévention et la résolution de conflits liés aux ressources naturelles dans un contexte de changement climatique, et pour autant qu'il atteigne ses objectifs – un rôle catalytique en termes de mobilisation de financements supplémentaires pour ces problématiques émergentes.

Il est également important de relever que l'approche intégrée proposée ici, réalisée à travers le partenariat d'ONU Femmes, du PNUD et du PBF, avec le soutien technique du PNUE, est un exemple du modèle d'intégration nécessaire à la réalisation des objectifs du développement durable, dans lequel chaque partenaire apporte, à travers son mandat et son expertise propre, les éléments nécessaires à l'abordage d'une nouvelle problématique complexe et multi-dimensionnelle.

**ii. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)**

- a) *Une brève description du contenu du projet – les résultats attendus du projet, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse des conflits dans la section 1 (cette section doit être sensible aux questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).*

***Une brève description du contenu du projet – les résultats attendus du projet***

Ce projet contribue à renforcer la position politique et économique des femmes et à démontrer la valeur ajoutée de leur implication et de leur contribution pour une gestion plus pacifique et durable des ressources naturelles dans un contexte marqué par les conflits et les changements climatiques. Il a pour principaux résultats de :

- De renforcer la participation active des femmes habitant les zones du projet aux mécanismes formels et informels de gouvernance, de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles au niveau local (région, cercle, commune etc. et impliquant les autorités), communautaire, et transfrontalier;

- D'accroître et renforcer l'autonomisation des femmes dans les communautés transfrontalières à travers des initiatives de relèvement économique respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles dont la dégradation est une source active ou imminente de conflits communautaires ou transfrontaliers;
- D'accroître la cohésion sociale et la résilience des communautés face aux chocs environnementaux sources de conflits internes ou transfrontaliers, grâce à des mécanismes de gestion de ressources naturelles inclusifs et sensibles aux changements climatiques.

***Comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse des conflits***

Ce projet répondra aux défis ci-haut en démontrant à plus grande échelle, y compris à l'échelle transfrontalière des atouts et de la valeur d'interventions ciblant le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles dans un contexte de changement climatique. A cet effet, les stratégies suivantes seront mises en œuvre :

- Promouvoir la participation active des femmes dans les instances et initiatives de gestion locales/communautaires de gouvernance, de résolution et de prévention des conflits liés aux ressources naturelles (ex. Commissions Foncières, Mécanismes d'alerte précoce).
- Promouvoir des activités économiques à impacts rapides respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles dans les secteurs à fort potentiel d'emplois générateurs de revenus pour les femmes et de mitigation des conflits lié aux ressources naturelles, qui seront définies sur la base d'une étude des besoins spécifiques de chaque groupe de bénéficiaires;
- Renforcer la résilience des communautés, en particulier des femmes regroupées dans les coopératives, et des groupements de femmes impliquées dans l'agriculture et dans l'élevage, à travers un appui aux initiatives communautaires et à une meilleure gestion des connaissances y compris pour l'intégration des leçons apprises et bonnes pratiques au niveau des politiques et stratégies nationales et régionales.

Le projet aura aussi un rôle catalytique en termes de mobilisation de financements supplémentaires pour ces problématiques émergentes. Il est également important de relever que l'approche intégrée caractérisée par le présent projet à travers le partenariat d'ONU Femmes, du PNUD et du PBF, avec le soutien technique du PNUF, qui sera un exemple du modèle d'intégration nécessaire à la réalisation des objectifs du projet.

***Cadre des résultats du projet, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, indicateur de progrès (doit être sensible aux questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.***

**Résultat 1 : Les femmes habitant les zones du projet participent activement aux mécanismes formels et informels de gouvernance, et de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles au niveau local (du cercle à la commune et impliquant les autorités), communautaire, et transfrontalier.**

**Produit 1.1.** Les mécanismes de gouvernance, de gestion de conflits liés aux ressources naturelles et du niveau d'implication des femmes sont évalués (cercle, commune, transfrontalier).

**Activité 1.1.1 :** Réaliser un état des lieux sur les mécanismes de gouvernance et de gestion des conflits liés aux ressources naturelles et le niveau d'intégration des femmes, ainsi que sur les impacts spécifiques des changements climatiques sur les femmes et les jeunes filles;

**Activité 1.1.2 :** Organiser des ateliers de restitution et validation des résultats de l'état des lieux avec les autorités et acteurs locaux y compris les OSC des femmes assortis des plans d'action de mise en œuvre des recommandations ;

**Activité 1.1.3 :** Identifier (200) femmes et jeunes filles par commune d'intervention à fort potentiel selon les recommandations des états des lieux ;

**Produit 1.2 :** Les capacités des femmes et les opportunités de participer aux mécanismes communautaires et transfrontaliers de gouvernance, et de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles sont renforcés.

**Activité 1.2.1.** Former 200 femmes, jeunes et autorités locales et traditionnelles par commune d'intervention, sur la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ;

**Activité 1.2.2 :** Former les membres des mécanismes communautaires et transfrontaliers de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles telles que les commissions foncières communales ;

**Activité 1.2.3 :** Appuyer des rencontres périodiques au niveau local et transfrontalier entre les autorités administratives et traditionnelles ainsi que les OSC sur la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles.

**Résultat 2 :** L'autonomisation des femmes est renforcée dans les communautés transfrontalières à travers des initiatives de relèvement économique respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles dont la dégradation est une source active ou imminente de conflits communautaires ou transfrontaliers.

**Produit 2.1 :** Un diagnostic par pays sur les filières porteuses, et les domaines d'activités économiques favorable aux femmes et respectueux de l'environnement est disponible ;

**Activité 2.1.1 :** Conduire une analyse sur les filières porteuses et les opportunités économiques pour les femmes par pays ;

**Activité 2.1.2 :** Mener une étude par pays sur les obstacles économiques des femmes dans les zones affectées par les conflits liées aux ressources naturelles ;

**Activité 2.1.3 :** Faciliter des ateliers de restitution et de validation/partage des résultats et des analyses ;

**Produit 2.2 :** Des initiatives pilotes durables d'autonomisation économique issues des résultats des analyses sont mise en œuvre par les groupements, coopératives et réseaux des femmes et des jeunes.

**Activité 2.2.1 :** Créer et appuyer deux activités économiques respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles pour les femmes par commune d'intervention dans chaque pays en fournissant des intrants (matériel et équipement) utilisant des techniques innovantes ;

**Activité 2.2.2 :** Equiper deux groupements de femmes par communes respectueux d'une gestion durable des ressources naturelles en intrants agricoles.

**Activité 2.2.3 :** Former deux (2) groupements/coopératives/réseaux des femmes et des jeunes bénéficiaires par commune d'intervention des activités économiques sur la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ;

**Activité 2.2.4 :** Renforcer les dispositifs de base destinés à l'accès aux propriétés foncières des femmes à des fins économiques

**Résultat 3 :** La résilience des communautés face aux chocs environnementaux sources de conflits internes ou transfrontaliers s'est accrue, grâce à des mécanismes de gestion de ressources naturelles inclusifs et sensibles aux changements climatiques.

**Produit 3.1.** Les mécanismes locaux, communautaires et transfrontaliers de gestion des ressources naturelles sont inclusifs et renforcés

**Activité 3.1.1.** Former les membres de commissions foncières communales sur les outils règlementaires régissant la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles et le genre ;

**Activité 3.1.2.** Organiser les ateliers avec les acteurs de la Justice sur les litiges fonciers et leurs voies de règlement qui favorisent la cohésion sociale ;

**Activité 3.1.3.** Former les acteurs de la Justice sur les méthodes de règlement judiciaire des conflits liés à la gestion des ressources naturelles au niveau national et transfrontalier ;

**Activité 3.1.4.** Organiser deux ateliers avec les acteurs cités ci haut (membres des commissions foncières, acteurs de la justice etc.) Transfrontaliers de capitalisation sur les bonnes pratiques de gestion des conflits liées aux ressources naturelles et sensible au genre ;

**Produit 3.2 :** Des Initiatives communautaires de préservation de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques visant la consolidation de la paix sont planifiées et mise en œuvre aux niveaux local et communautaire et transfrontalier ;

**Activité 3.2.1 :** Appuyer les OSC des femmes et des jeunes pour la mise en œuvre des activités de préservation de l'environnement ;

**Activité 3.2.2 :** Appuyer l'organisation des foras communautaires d'échanges sur les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement et de prévention des chocs liés aux changement climatiques ;

**Activité 3.2.3 :** Appuyer l'organisation des journées de reboisement au niveau communautaire ;

**Activité 3.2.4.** Appuyer les sessions de sensibilisation, d'information et la communication sur les effets néfastes des changements climatiques

*Fournir une théorie du changement pour le projet – c-à-d comment les interventions prévues vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez quelles sont les interventions qui sont particulièrement risquées. (Note : Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)*

### Théorie de changement

La théorie de changement articulée cible particulièrement les femmes premièrement parce que la gouvernance des ressources naturelles y compris la prise de décision concernant l'accès à la terre, à l'eau et autres moyens d'existence durables offre aux femmes des occasions de développer et de démontrer des compétences en leadership dans la prévention et la résolution des conflits. Dans des situations où les femmes sont généralement exclues de la prise de décision, les ressources naturelles peuvent constituer un point d'entrée « neutre » de dialogue politique et la médiation des conflits, les femmes tirant généralement leur légitimité de rôles traditionnels liés aux ressources qui ne leur sont pas conférés sur d'autres questions. C'est pour quoi :

**Si** les femmes dans les zones cibles disposent des compétences techniques et organisationnelles indispensables à une participation active aux mécanismes formels et informels de gouvernance, et de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles au niveau local (région, cercle, commune etc. et impliquant les autorités), communautaire, et transfrontalier ;

**Si** les femmes dans les zones transfrontalières cibles disposent des compétences renforcées pour leur autonomisation à travers des initiatives de relèvement économique respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles ;

**Si** des mécanismes de gestion de ressources naturelles inclusifs et sensibles aux changements climatiques sont fonctionnels au niveau local et transfrontalier pour renforcer la cohésion sociale et la résilience des communautés face aux chocs environnementaux, sources de conflits internes et transfrontaliers ;

**Alors** les conflits liés aux ressources naturelles seront mieux prévenus et mieux gérés et les communautés plus résilientes face aux effets néfastes des changements climatiques parce que les femmes joueront pleinement leur rôle dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits et dans le renforcement de la résilience des communautés.

Dans ce contexte, l'initiative vise à promouvoir la consolidation de la paix, un développement économique local inclusif, vert et résilient en faveur des femmes des communes cibles des zones visées. L'initiative répond également aux enjeux économiques du développement local en prenant en compte les risques climatiques et les réalités différenciées que vivent les femmes des zones cibles, notamment en termes de contrôle et d'accès aux opportunités économiques et droits sociaux, afin de les renforcer dans leur rôle et capacités à être actrices de changement.

*Stratégie de mise en œuvre du projet – expliquez comment le projet va réaliser les activités de la manière la plus effective et efficace pour atteindre les résultats, y compris la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le critère de sélection des bénéficiaires, le calendrier pour mettre en œuvre les activités, la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (doit être sensible aux questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.*

### Stratégies

Pour promouvoir la participation active des femmes dans les instances et initiatives de gestion locales/communautaires de gouvernance, de résolution et de prévention des conflits liés aux ressources naturelles (ex. Commissions Foncières, Mécanismes d'alerte précoce), la stratégie du projet consistera à conduire un état de lieux des mécanismes de gouvernance, de gestion de conflits liés aux ressources naturelles et du niveau d'implication des femmes. Ceci permettra d'identifier les axes de renforcement des capacités des femmes à négocier, y compris à travers les différents réseaux et plateformes existants, leur intégration et à apporter des contributions de qualité aux processus de prises de décisions. Ces actions seront renforcées par des plaidoyers auprès des décideurs locaux et communautaires pour la participation effective des femmes à la gestion des conflits liés à la gestion des ressources naturelles ainsi que les campagnes de communication/sensibilisation des agriculteurs et éleveurs autour des obligations normatives. Pour assurer une

dimension transfrontalière des initiatives, le projet renforcera des cadres de discussion, d'échanges locaux et transfrontaliers pour les femmes sur la gestion de conflits, la gestion des ressources naturelles entre le Mali et le Niger.

La participation effective des femmes dans les processus de prise de décision passera par l'accroissement de leurs pouvoirs et autonomisations économiques à travers des activités à impacts rapides respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles dans les secteurs à fort potentiel d'emplois et générateurs de revenus pour les femmes et de mitigation des conflits lié aux ressources naturelles. A cet effet, le projet conduira des analyses situationnelles sur les filières porteuses, et les domaines d'activités économiques favorable aux femmes et aux jeunes et respectueux de l'environnement. Dépendant des résultats de l'étude, le projet appuiera les initiatives pilotes durables d'autonomisation économique à mettre en œuvre par les groupements, coopératives et réseaux des femmes et des jeunes. Outre l'étude des besoins et dépendant de ses résultats, les interventions du projet pourraient mettre l'accent sur ce qui suit. Ces initiatives seront renforcées par des formations complémentaires visant à pérenniser et à renforcer les capacités opérationnelles et techniques apportées en matière d'autonomisation économique, en fonction des besoins spécifiques de chaque groupe de bénéficiaires, par exemple en matière de leadership et de capacités à la négociation, en matière de gestion financière etc.

S'agissant de la résilience des communautés face aux chocs environnementaux sources de conflits internes ou transfrontaliers, le projet renforcera des mécanismes de gestion de ressources naturelles inclusifs et sensibles aux changements climatiques. Il sera procédé au renforcement des capacités des membres de commissions foncières communales sur les outils règlementaires régissant la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles et le genre, les acteurs de la justice sur les litiges fonciers et leurs voies de règlement qui favorisent la cohésion sociale. Le projet engagera des échanges au niveau transfrontalier avec les mêmes acteurs pour partager les bonnes pratiques et les leçons apprises. En plus le projet appuiera les Organisations de la Société civile de part et d'autre de la frontière pour conduire des initiatives communautaires de préservation de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques visant la consolidation de la paix niveau local et communautaire et transfrontalier. Il s'agira notamment des foras communautaires, des compagnes de reboisement etc.

Les femmes bénéficiaires des appuis du projet bénéficieront d'une assistance technique pour assurer leur accès à la Plateforme BY from Women mise en œuvre au Mali par ONU Femmes. Les bénéficiaires seront outillées pour profiter et exploiter la plateforme en termes de prise et de partage d'informations stratégiques. Les achats d'intrants dans le cadre des appuis aux opportunités économiques pour les bénéficiaires du projet notamment les femmes et les jeunes, seront prioritairement faits auprès d'entreprises locales féminines conformément à l'esprit et dans un objectif de promotion de l'approche « by from Women ».

Dans la mise en œuvre des activités, le projet fera recours aux consultants pour conduire différents diagnostics et des analyses situationnelles. Le projet procédera également à l'octroi des subventions aux organisations de la société civile et coopératives et groupes des femmes pour engager des initiatives économiques pilotes de renforcement des pouvoirs d'achats des femmes. Cette même modalité sera privilégiée dans la conduite des initiatives communautaires de préservation et conservation de l'environnement. Le projet utilisera la base des données des consultants et organisations préqualifiés disponibles au sein du PNUD et ONUFEMMES (Mali et Niger) et spécifiquement pour les ONG en recourant l'application des procédures du HACT (*Harmonized Approach for Cash Transfer*).

#### **Bénéficiaires**

##### **Prise en compte du principe « do no harm »**

Dans le choix des bénéficiaires impliquera, tout au cours du projet, d'analyser continuellement l'évolution du terrain et des réactions des populations locales tout autant que des forces en présence. Les différentes analyses situationnelles sortiront ces dynamiques. Le but sera de comprendre les tensions évidentes liées aux ressources naturelles, mais aussi les conflits latents qui prennent racine dans les tensions cachées et les formes de domination masquées. Outre la capacité d'analyse, le projet s'appuiera sur les connaissances des gens de terrain (experts, autorités locales dans l'espace transfrontalier et leaders communautaires) utilisera également des groupes de parole pour recevoir des feedbacks de terrain.

##### **Au Mali et au Niger :**

- L'identification des femmes participant dans les mécanismes formels et informels de gouvernance, et de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles en collaboration avec les organisations de la société civile au niveau local.

L'analyse situationnelle de base permettra d'identifier les organisations des femmes dans l'espace transfrontalier et de les choisir sur la base des critères suivants :

- Les femmes affectées par le conflit
- Les femmes leaders communautaires
- Les femmes leaders membres des réseaux nationaux et sous-régionaux
- Les femmes agricultrices et les femmes éleveurs
- L'identification des autorités locales, les élus locaux, les autorités traditionnelles, les commissions foncières locales, sera initiée en collaboration avec les différents ministères de tutelle en prenant en compte les catégories suivantes :
  - Les leaders traditionnels
  - Les élus locaux
  - Les représentant(e)s des services techniques déconcentrés
  - Les représentant(e)s des ministères au niveau national
  - Les membres des commission foncières
  - Les acteurs de la justice

**Au niveau régional :**

Les réseaux d'organisations des femmes et des jeunes de la région reconnues par les instances sous-régionales (G5 Sahel, CEDEAO, Liptako-Gourma) en matière de gestion des conflits liés aux ressources naturelles seront associés comme la Plateforme des Femmes du G5 Sahel et le REPSFECO et la ligue des jeunes du 5 Sahel.

**Tableau des bénéficiaires :**

PNUD Mali			ONUFEMMES Mali			PNUD NIGER			ONUFEMMES NIGER			TOTAL
Bénéficiaires directs au Mali			Bénéficiaires directs au Mali			Bénéficiaires directs au Niger			Bénéficiaires directs au Niger			Bénéficiaires directs
H	F	J	H	F	J	H	F	J	H	F	J	
1000	1500	500	1000	1500	300	750	1500	250	750	1500	250	5800 pour le Mali et 4000 pour le Niger

*NB : Il s'agit des chiffres estimatifs. Le calcul détaillé des bénéficiaires sera actualisé après la finalisation analyses situationnelles et il sera aussi pris en compte le fait que les agences auront les mêmes bénéficiaires avec des activités différentes.*

Le projet tiendra compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes. Ainsi :

- Pour des activités générales : le principe sera de viser au moins 80% de femmes.
- Pour les activités destinées leaders traditionnels majoritairement masculins, Les leaders traditionnels, Les élus locaux, Les représentant(e)s des services techniques déconcentrés, Les représentant(e)s des ministères au niveau national, Les membres des commission foncières, les acteurs de la justice, il ne sera pas possible systématiquement d'atteindre ce pourcentage mais des cooptations seront faites pour qu'il y ait plus de femmes dans ces rencontres.

De manière indirecte, le projet touchera les populations de manière générale dans l'espace transfrontalier particulièrement en agissant sur la réduction des conflits liés à la gestion des ressources naturelles.

**III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)**

- a) **Organisations récipiendaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences récipiendaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifiez qui est l'agence chef de file, et expliquez ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes.

**Le PNUD.** Avec ses deux bureaux Pays au Mali et au Niger. Le PNUD Mali est l'agence chef lead du Projet. Il dispose d'un bureau de terrain à Mopti et couvre les thématiques de consolidation de la paix, de cohésion

sociale, de l'état de droit, gestion des ressources naturelles, résilience face aux chocs dus aux effets de changement climatique.

En outre, dans son programme le PNUD a une expérience pertinente en matière de mise en œuvre et de gestion des projets et programmes individuels ou conjoints qui lui permettra d'assurer une coordination plus aisée de ce projet.

Le PNUD dispose d'une expérience particulière en matière de gestion des projets transfrontaliers dans la région du Sahel et particulièrement dans le Liptako-Gourma. Il s'agit particulièrement du projet de promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région du Liptako-Gourma (Mali, Niger, Burkina Faso), du projet Jeunes et paix : une approche transfrontalière entre le Mali et le Burkina.

En tant que réseau d'expertise et de connaissances, le PNUD mettra en avant le partenariat efficace pour la consolidation de la paix. Il tirera ainsi profit de son réseau d'organisation de la société civile en matière d'autonomisation des femmes et de gestion des ressources naturelles, de renforcement de la résilience face aux chocs dus aux changements climatiques au Mali et au Niger et dans la région du Liptako Gourma. Par ailleurs, le PNUD possède une structure solide en matière de gestion des projets, avec des services spécialisés en approvisionnement des biens et services, en gestion et contrôle financiers et en gestion des ressources humaines, ainsi qu'un cadre de gouvernance interne efficace.

**ONUFEMMES.** L'organisation dispose de bureaux au Mali et au Niger, et d'un sous-bureau à Gao, et mène des interventions à Gao, Ménaka et Tillabéry. ONU Femmes a une large expertise en tant que principal soutien aux plans d'action nationaux de la R.1325. ONU Femmes a une expérience de travail avec les associations de femmes. Un mémorandum d'entente a été signé entre ONU Femmes et le Secrétariat Permanent du G5 Sahel et des actions sont en cours comme le renforcement des capacités pour l'intégration du genre au niveau institutionnel et dans les programmes ; l'appui à la création de la Plateforme régionale des femmes et la réalisation d'une étude sur le genre et l'extrémisme violent. Ce projet bénéficiera des résultats du projet "Security Sector Reform in an Era of Terrorism/ Violent Extremism : Women's Rights in the Sahel Région" financé par UNCT pour les 5 pays du G5 Sahel et basé au Mali.

**PNUE.** En tant qu'agence spécialisée des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles – et en tant qu'agence lead dans le Programme Global Conjoint sur les Femmes, les Ressources Naturelles, le Climat et la Paix, dans lequel le PNUD, ONU FEMMES et le Bureau pour la Consolidation de la Paix sont aussi partenaires – le PNUE apportera son expertise technique dans la mise en œuvre du projet au Mali et au Niger. Cet appui pourra prendre deux formes principales. Premièrement, le PNUE coordonnera l'appui technique du Programme Global Conjoint au projet. Cela pourra comprendre tant un soutien technique aux études et aux analyses réalisées dans le cadre du projet (par exemple activité 1.1.1), ainsi qu'à l'élaboration des outils et processus de suivi et d'évaluation, qu'une participation plus active, par exemple dans l'élaboration et la conduite de formations sur les liens entre femmes, ressources naturelles, climat et conflit. En deuxième lieu, le PNUE pourra mettre à profit son expérience concrète du renforcement participatif des capacités communautaires de gouvernance et gestion des ressources naturelles sources de conflit au Sahel, en partageant notamment les bonnes pratiques en la matière développées au Soudan. Dans les deux cas, le PNUE sera représenté par son Service de Gestion des Crises, à Genève (pour le Secrétariat du Programme Conjoint) et à Khartoum (pour le programme pays du Soudan). Les coûts d'accompagnement techniques du PNUE seront intégrés dans les différentes activités.

#### **Autres partenaires de mise en œuvre**

- Les agences récipiendaires étant des structures des Nations-Unies et appliquent les mêmes règles en matière de section des organisations de la société civile notamment le HACT (*Harmonized Approach for Cash Transfert*). Après les analyses situationnelles, il sera procédé à une sélection des organisations de la société civile évoluant dans l'espace transfrontalier particulièrement les organisations des femmes ;
- Le projet impliquera également les communes dans l'espace transfrontalier en procédant à leurs évaluations des capacités en matière de gestion des fonds et des programmes surtout dans la conduite des activités des commissions foncières et les dialogues communautaires impliquant les leaders communautaires.
- Pour conduire les analyses situationnelles, le projet utilisera les consultants qui seront sélectionnés conformément aux règles et procédures des Nations-Unies.

- b) **Gestion du projet et coordination** -- présentez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôle, et une explication pour indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquez la coordination envisagée du projet et les mécanismes de contrôle. Remplissez l'annexe C : liste de vérification pour le lancement du projet

Les mécanismes de coordination du projet seront chapeautés par un **Comité de Pilotage Transfrontalier (CPT)** qui traitera des questions stratégiques et politiques. Le Comité de Pilotage Transfrontalier sera composé des parties prenantes nationales désignées du Mali et du Niger à raison d'un représentant, les coordonnateurs résidents du Système des Nations Unies du Mali et du Niger et des représentants du PNUD et de ONUFEMMES du Mali et Niger et du PNUE. Le CPT se réunira deux fois par an sur une base rotative tous les six mois au Mali et au Niger. Il sera également présidé par le pays hôte de la réunion du projet transfrontalier. Les réunions seront organisées par l'Unité de Coordination Transfrontalière (UCT) et de suivi du projet en collaboration avec les Secrétariats du PBF, avec l'appui du pays hôte. L'Unité de Coordination Transfrontalière et le Secrétariat PBF soutiendront la préparation et l'organisation des réunions, y compris la proposition du projet d'ordre du jour et de la rédaction du projet de procès-verbal de la réunion qui sera approuvé et signé par les membres du Comité de Pilotage Transfrontalier. Le procès-verbal final de chaque réunion du comité de Pilotage Transfrontalier sera transmis au PBSO au plus tard une semaine après la réunion.

Au Mali et au Niger les **Comités Conjointes de Pilotage PBF** constitués des représentants des agences récipiendaires des Nations Unies continueront à jouer pleinement leurs rôles et responsabilités, notamment en fournissant des orientations stratégiques pour les activités au Mali et Niger en approuvant les plans de travail (trimestriels et annuels), et en validant les rapports d'avancement du projet. Les décisions prises au niveau national seront discutées lors de la réunion du Comité de Pilotage Transfrontalier (CPT) transfrontalier pour examen et approbation.

Une **unité de coordination** et de suivi du projet transfrontalier dénommée **Unité de Coordination Transfrontalière (UCT)** sera basée au Mali au bureau de PNUD à Mopti pour suivre la mise en œuvre efficiente et fournir une assurance technique et de qualité au niveau des résultats et des extrants transfrontaliers et en assurer la visibilité. Elle sera composée d'un gestionnaire de niveau P4 (qui dirigera l'UCT et rendra compte directement au Comité de Pilotage Transfrontalier et au Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et qui sera payé par le projet à 50%)<sup>14</sup>, d'un project associate (G7) et assistant administratif et financier (G5) d'un chauffeur du projet. Chaque pays recrutera un personnel dédié au projet en fonction des ressources disponibles. L'Unité de Coordination Transfrontalière (UCT) travaillera étroitement avec les différents représentants des pays des organisations récipiendaires des Nations Unies, y compris des partenaires de la société civile.

Dans l'ensemble, les responsabilités de l'Unité de Coordination Transfrontalière (UCT) comprendront :

- Assurer la gestion globale du projet et sa mise en œuvre (y compris la rédaction du plan de travail conjoint, les rapports pour PBF)
- Examiner les rapports d'étapes des différentes agences récipiendaires et faire des recommandations aux partenaires d'exécution ;
- Assurer le contrôle de qualité de tous les documents produits par les équipes pays ;
- Produire des rapports annuels et semestriels consolidés du projet et fournir un rapport en temps voulu aux trois coordonnateurs résidents et au PBF selon les besoins ;
- Préparer des recommandations techniques au Comité de Pilotage Transfrontalier du projet ;
- Assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage Transfrontalier ;
- Effectuer régulièrement des visites sur le terrain pour évaluer l'avancement des activités et faire des recommandations aux partenaires d'exécution et aux comités conjoints de pilotage et au Comité de Pilotage Transfrontalier ;
- Assurer la liaison avec le PNUE et organiser les appuis techniques nécessaires ;
- Préparer l'ordre du jour de la réunion de la Comité de Pilotage Transfrontalier ainsi que les termes de référence pour les missions d'évaluation ;
- Produire les Procès-verbaux des réunions du comité de pilotage en étroite collaboration avec le secrétariat PBF qui accueille la réunion ;

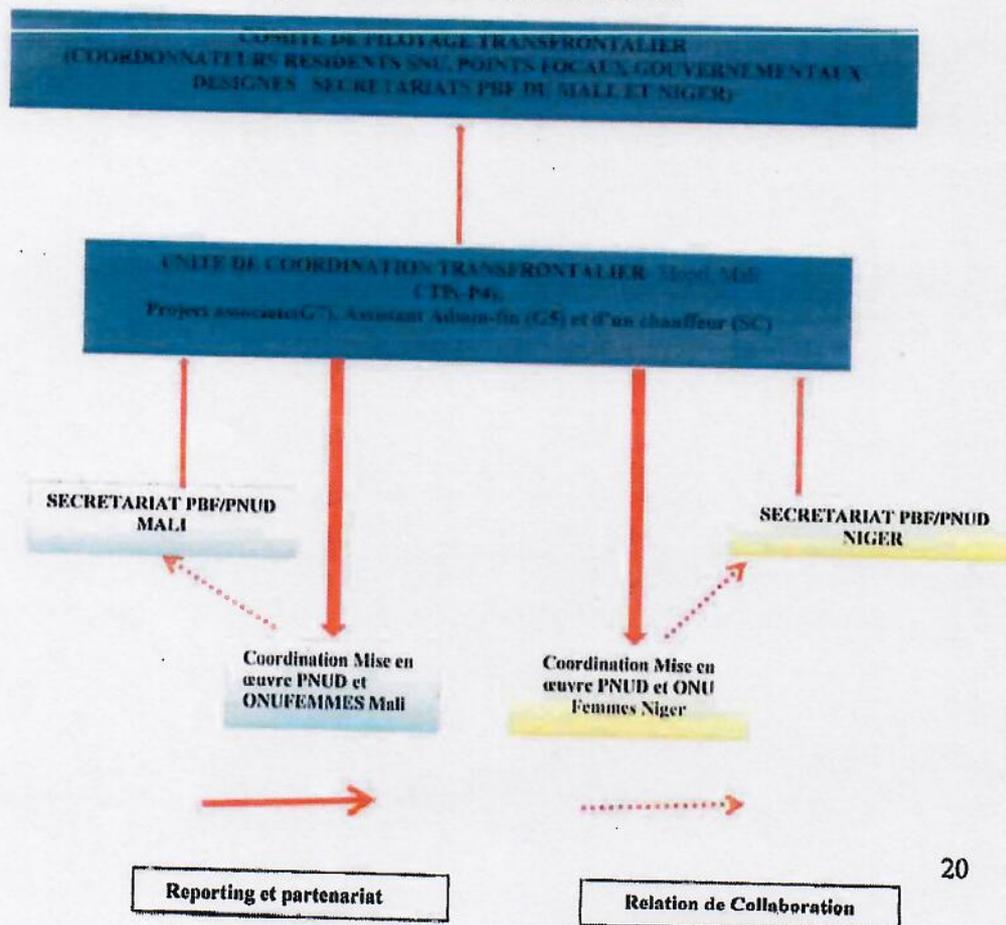
<sup>14</sup> Le PNUD a déjà un Field coordinator au sein de son bureau de Mopti de niveau P4 et qui assurera coordonnateur de projet. Les autres postes sont à recruter.

- Faire le suivi de l'approbation et de la signature du procès-verbal de la réunion du comité de pilotage ;
- La préparation et l'organisation des réunions seront confiées aux Pays hôtes ainsi que les différents budgets.
- Assurer la visibilité de l'ensemble des résultats du projet y compris auprès des bailleurs des fonds potentiels.

Au niveau de chaque Pays, une unité de coordination de la mise en œuvre sera mise en place sous le lead du PNUD pour s'assurer la cohérence et la complémentarité dans la mise en œuvre des activités.

Au niveau pays, les secrétariats PBF continueront à jouer leurs rôles et responsabilités comme l'appui technique au Comité Conjoint de Pilotage et la liaison avec PBSO.

### Organisation et Structuration



- c) **Gestion du risque** – identifiez le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établissez une liste des risques spécifiques et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et mitigation des risques.

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haute, moyenne, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Insécurité dans les zones ciblées due aux attaques des groupes extrémistes/ terroristes ou à la collaboration avec les FDS et ou les groupes armés signataires (du côté du Mali). Cela peut exposer les acteurs locaux aux attaques.	Haute	Moyenne	Mise en place et respect des mesures de sécurité. Collaboration avec UNDSS pour obtenir les autorisations de déplacement pour le staff des Agences. En cas de problème, délocalisation ou déplacement des activités dans les chefs-lieux de région ou les capitales. Possibilité de changer la méthodologie des activités au cas par cas. Utilisation des approches « do no harm ».
Pesanteurs socioculturelles sur le rôle des femmes et risque de contrecoup négatif (y compris risques de violence) pour les femmes d'un projet les ciblant particulièrement	Haute	Moyenne	Communication et implication des chefs et leaders traditionnels et religieux ; campagnes de sensibilisation des hommes aux questions de genre et contre la violence domestique ; élaboration d'activités visant l'ensemble de la communauté. Le projet mettra en place des outils d'engagement avec les groupes cibles des femmes à travers notamment la société civile en initiant des dialogues interactifs qui permettront de saisir en amont les menaces et craintes liées aux pesanteurs socioculturelles et risques associés et d'y répondre par anticipation en impliquant des acteurs considérés comme sources potentielles de menaces (leaders traditionnels, religieux, hommes...) dans la mise en œuvre du projet. (Principe « do no harm »).
Risque politique : le projet nécessitera la collaboration entre les autorités et élus locaux des 2 côtés de la frontière	Faible	Faible	Mise en place d'un Comité d'orientation stratégique avec la participation des représentants des 3 Gouverneurs et des élus locaux.

			Collaboration avec la Commission Mixte Mali/Niger et le Secrétariat Permanent du GS Sahel.
Risque de mise en œuvre : retards dans la mise en œuvre, à cause du focus transfrontalier du projet et l'implication de 4 entités des Nation Unies à la fois	Moyenne	Faible	Au niveau transfrontalier : information des acteurs dès le trimestre 1. Mise en place du Comité d'orientation stratégique. Collaboration entre Agences : harmonisation des outils et des approches méthodologiques. Instauration des rencontres périodiques du Comité techniques. Recrutement d'un Coordinateur pour l'ensemble du projet.
Risque de gestion du partenariat compte tenu de la zone d'intervention	Faible	Faible	Utilisation des partenaires qui sont déjà fonctionnels avec ONU Femmes et ONUDC. Dispositif de renforcement des partenaires en place. Possibilité de recruter de nouveaux partenaires pour améliorer l'efficacité, en cas de besoin.

- d) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation d'équipe et les moyens et timing pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget suivi / évaluation alloué, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi évaluation. Accordez minimum 5 à 7% du budget du projet pour les activités de suivi / évaluation.

**Les outils de suivi et d'évaluation :** Tenant compte de l'importance de la redevabilité dans le cadre d'une initiative innovante tel que ce projet, un plan de suivi et évaluation sera élaboré et proposé à l'approbation du comité de pilotage du projet. Ce plan sera bâti sur les principes de la gestion axée sur les résultats. Ils comprendront les indicateurs relatifs aux résultats et au processus qui seront définis après les diagnostics et les études de base, avec l'appui du Programme Global Conjoint (PNUE/PNUD/ONU FEMMES/PBSO) qui a développé et testé des indicateurs visant à mesurer et à articuler les acquis communs des trois thématiques du projet. Les Spécialistes de Suivi et Evaluation de deux agences seront responsables du suivi continu des différentes interventions, ils feront régulièrement (en moyenne tous les trimestres) des missions de suivi conjointement avec les partenaires de mise en œuvre et avec la participation des bénéficiaires. Ces missions seront sanctionnées par des rapports qui seront partagés avec le comité de pilotage.

Les deux agences partenaires pour la mise en œuvre du projet pourront également contribuer à la collecte des données de base à partir des informations existantes sur les conflits liés à la gestion des ressources naturelles, les impacts de changement climatique et d'autres sources nationales afin de les partager pour une capitalisation au niveau central.

**Partenaires d'exécution :** Un appui technique en suivi-évaluation et apprentissage (ESA) sera donné aux partenaires d'exécution pour asseoir un système de suivi efficace en amont et en aval. Les partenaires d'exécution gouvernementaux et la société civile seront formés et activement impliqués dans la collecte de données et le renseignement des indicateurs à travers leur participation active aux visites de suivi sur le terrain ainsi qu'aux réunions et activités du projet.

**Suivi et évaluation inclusive :** Des rencontres semestrielle sur les suivis et évaluation seront envisagés avec toutes les parties prenantes (y compris les représentants du Gouvernement, les ONG, et le PBF) pour faire le point des réalisations, examiner les difficultés s'il y en a et proposer des solutions. Ces suivis et évaluation inclusif seront sectionnés par des rapports.

**Comité de pilotage :** Les membres du Comité de Pilotage seront invités à faire des descentes sur le terrain pour faire leur propre appréciation du niveau de mise en œuvre du projet. A l'issue de ces descentes, il commandera des évaluations indépendantes à mi-parcours et finales pour évaluer le rendement global du projet et entreprendra au besoin toute révision de la théorie du changement selon le contexte, des dispositions de gouvernance et / ou des cycles de programmation.

**Renforcement des capacités en suivi et évaluation :** Les capacités des différentes parties prenantes au projet seront renforcées particulièrement les organisations de la société civile et la partie nationale (un chargé de suivi et évaluation pour chaque pays) afin de permettre un suivi efficace et rapproché des activités en fonction des indicateurs clés déterminés identifiés au préalable. Des supervisions semestrielles seront composées par les représentants de toutes les parties prenantes ainsi que les partenaires financiers (PBF). A l'issue de ces supervisions, des rapports semestriels de suivi et évaluation seront produits et un rapport un apport annuel et/ou final consolidera les grands acquis du projet, et orientés vers les résultats. Des ajustements seront proposés par ce comité de pilotage en cas de besoin.

Il est prévu des missions de suivi conjoint impliquant tous les acteurs de mise en œuvre du Projet notamment les agences récipiendaires, les Ministères Sectoriels Impliqués, les OSC et les Secrétariats PBF. Cette approche permettra d'identifier les défis et risques potentiels en vue d'apporter des mesures correctives significatives pour l'amélioration de sa performance vers l'atteinte des résultats.

Par ailleurs, il sera conduit une étude de référence du projet pour renseigner les cibles et confirmer les indicateurs du projet qui constitueront les données de base du projet. Aussi, compte tenu du caractère innovant et pilote de ce projet, une étude CAP (Connaissances, Aptitudes et Pratiques) sera réalisée afin d'informer les prises de décision dans le choix et l'usage des services proposés ; confirmer la relation Changement Climatique/Conflit/Genre et la pertinence des services proposés sur les problèmes de conflit, de changement climatique dans une dynamique de dimension hommes/femmes comme acteurs/actrices de résolution de conflits. Du fait du caractère catalytique de ce projet, cette étude permettra de mobiliser plus de ressources pour la suite et sa mise à l'échelle.

Une évaluation finale sera organisée à la fin de la période de mise en œuvre du projet en vue de mesurer les progrès réalisés, les effets du projet et relever les bonnes pratiques et leçons apprises en vue de faire des recommandations. Cette évaluation appréciera aussi les forces et faiblesses de la gestion budgétaire du projet selon le critère de l'efficacité.

Un budget de 234 554 \$ USD sera alloué aux activités de suivi/évaluation et d'audit dont 70 000 \$ USD pour l'évaluation finale du projet et 50 000 \$USD pour l'audit et pour le reste pour les missions périodiques de suivi et évaluation.

**Mise en œuvre conjointe de projets :** un mois après l'approbation du projet, un plan de travail conjoint détaillé pour 2020 sera élaboré et partagé avec PBSO ainsi que tous les deux mois une brève mise à jour de la mise en œuvre commune du projet, détaillant les dépenses et activités du projet et évaluant le caractère conjoint, de la mise en œuvre et transfrontalier du projet.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet conclura-t-il ses activités, y compris les mesures de durabilité, accord avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquez les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutienne le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera cette approche depuis le début du projet.**

Le processus d'appropriation a commencé depuis la phase d'élaboration du présent projet qui a été participative avec l'implication des acteurs clés tant gouvernementaux que de la société civile. Les structures gouvernementales partenaires seront incitées à mettre en place des mécanismes de suivi qui resteront opérationnelles après du projet comme les points focaux. Ils seront également encouragés à diversifier leurs partenariats. Le ministère de la cohésion sociale, paix et réconciliation nationale assurera le lead du côté gouvernemental. Et l'ensemble des ministères impliqués seront membres du comité de pilotage transfrontalier. L'implication des représentants de l'administration locale et des leaders communautaires sera aussi une autre stratégie qui assurera la viabilité des acquis du projet. Le renforcement des capacités (techniques et

autonomisation économique des femmes) couplé à la sensibilisation pour la prise de conscience et le changement de comportements, favorisera l'émergence de femmes leaders motivées et d'autres membres de la communauté engagés pour la défense de la cause de la paix et la protection des droits humains après le projet. Ces femmes leaders seront formées, organisées en réseau puis connectées au réseau sous-régional qui continuera à les accompagner.

Par ailleurs, ce projet catalytique sera mis en œuvre dans le cadre de l'opérationnalisation du plan d'appui de la Stratégie Intégrée des Nations-Unies pour le Sahel et du cadre stratégique de l'Autorité du Liptako-Gourma. Les nouveaux financements mobilisés permettront d'étendre progressivement les expériences positives sur l'ensemble des pays du G5 Sahel

Il sera ainsi élaboré un Plan de communication et visibilité avec pour objectif faire connaître les résultats du projet. L'équipe de communication de l'agence lead, PNUD Mali, travaillera à cet effet et orientera les autres agences pour une meilleure coordination. Ce plan devra considérer une série d'activités, telles que les conférences et communiqués de presse et la présence médiatique pour informer sur le travail du projet en collaboration avec les parties prenantes (journaux, radio, TV, Internet, réseaux sociaux), des matériels écrits (dépliants, brochures, lettres d'information, publications), des bannières pour les événements publics (conférences, ateliers de formation, cérémonies), des articles promotionnels et des productions photographiques et audiovisuelles... Les principaux partenaires y compris les bailleurs des fonds seront invités à ces événements en vue de la mobilisation des ressources.

#### IV. Budget du projet

*Merci de fournir une justification courte pour le budget proposé, indiquez les choix faits lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, voyages, ou autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche de valeur monétaire du projet (value for money).*

Lors de l'élaboration du budget, les équipes du Mali et du Niger se sont accordé sur deux principes majeurs à savoir l'optimisation des ressources et l'efficacité :

- Au niveau du personnel : le partage du personnel disponible a été privilégié.
- Au niveau des voyages : les voyages seront menés de façon régulée surtout dans le cadre des visites de terrain et des activités transfrontalières.
- La présence du personnel sur terrain comme le Bureau du PNUD à Mopti réduira également le coût des visites de terrain et facilitera la coordination de la mise en œuvre du projet.
- Infrastructures et équipements : PNUD et ONU Femmes Mali et Niger disposent déjà de bureaux et d'équipements, de matériels de sécurité et de véhicules dans les deux pays qui seront utilisés par le projet.

Résultats	Domaines d'activités	Dépenses
Les femmes habitant les zones du projet participent activement aux mécanismes formels et informels de gouvernance, et de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles au niveau local (du cercle à la commune et impliquant les autorités), communautaire, et transfrontalier	Etudes, renforcement, renforcement des capacités, mise en place des outils, appui aux OSC.	\$ USD 620 949
L'autonomisation des femmes est renforcée dans les communautés transfrontalières à travers des initiatives de relèvement économique respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles dont la dégradation est une source active ou imminente de conflits communautaires ou transfrontaliers.	Etudes, initiatives de relèvement économiques (AGR), mise en place des outils, appui aux OSC.	\$ USD 1 222 952
La résilience des communautés s'est accrue face aux chocs environnementaux sources de conflits internes ou	Renforcement des capacités, mise en place des outils, appuis aux OSC.	\$ USD 752 487

La résilience des communautés s'est accrue face aux chocs environnementaux sources de conflits internes ou transfrontaliers s'est accrue, grâce à des mécanismes de gestion de ressources naturelles inclusifs et sensibles aux changements climatiques	Renforcement des capacités, mise en place des outils, appuis aux OSC.	\$ USD 752 487
Gestion du projet	Personnel	\$ 615 662
Coûts opérationnels des activités	Coûts opérationnels	\$ 326 265
Suivi Evaluation	Contrat de service/ missions de terrain	\$ 200 003
Coûts indirects (7%)	Coûts indirects	\$ 261 682,26
Total du projet		\$ 4 000 000,26

**Budget par catégorie**

Totaux					
	PNUD MALI	ONU FEMMES MALI	PNUD NIGER	ONU FEMMES NIGER	Totaux
1. Personnel et autres employés	\$ 193686,01	\$ 168 077,01	\$ 129 487,00	\$ 124 413,00	\$ 615 663,02
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$ 52 262,98	\$ 40 788,07	\$ 35 502,99	\$ 37 263,99	\$ 165 818,03
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$ 52 264,00	\$ 40 788,94	\$ 35 501,99	\$ 37 263,99	\$ 165 818,92
4. Services contractuels	\$ 52 262,99	\$ 40 788,98	\$ 35 502,00	\$ 37 264,01	\$ 165 817,98
5. Frais de déplacement	\$ 288 590,00	\$ 250 884,00	\$ 206 436,01	\$ 195 863,00	\$ 941 773,01
6. Transferts et subventions aux homologues	\$ 457 456,01	\$ 374 708,00	\$ 270 216,01	\$ 254 783,01	\$ 1 357 163,03
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$ 101 451,01	\$ 88 647,00	\$ 69 352,00	\$ 66 814,00	\$ 326 264,01
Sous-budget total du projet	\$ 1 197 973,00	\$ 1 004 682,00	\$ 781 998,00	\$ 753 665,00	\$ 3 738 318,00
Coûts indirects (7%):	\$ 83 858,11	\$ 70 327,74	\$ 54 739,86	\$ 52 756,55	\$ 261 682,26
<b>TOTAL</b>	<b>\$ 1 281 831,11</b>	<b>\$ 1 075 009,74</b>	<b>\$ 836 737,86</b>	<b>\$ 806 421,55</b>	<b>\$ 4 000 000,26</b>

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel séparé).

**Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**  
(This section uses standard wording -- please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

#### AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, Indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any cost's extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

#### Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

	annual report if timing coincides)	consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

#### Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

**Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Recipient will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (It can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

**Financial reports and timeline**

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<b>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</b>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

#### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

#### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

#### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

#### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the

agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

- ✓ Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project<sup>15</sup>
- ✓ Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- ✓ Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>15</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

**Annex B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge)**

**Résultat 1 :**  
 Les femmes habitant les zones du projet participent activement aux mécanismes formels et informels de gouvernance, de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles au niveau local (région, cercle, commune etc. et impliquant les autorités), communautaire, et transfrontalier

<p>Indicatif 1 a</p> <p>Niveau de participation des femmes dans les mécanismes locaux formels et informels.</p> <p>Données de base : A. Déterminer par l'état des lieux.</p> <p>Cible : Amélioration du niveau de participation par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes)</p> <p>Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très satisfait, 2. Satisfait, 3. Insatisfait, 4. Très insatisfait)</p>	<p>- Rapport d'analyse</p> <p>- Rapport final</p>	<p>Trimestre 1</p>
<p>Indicatif 1 b</p> <p>% de diminution des conflits liés aux ressources naturelles prévenus et gérés au niveau local</p> <p>Données de base : A. Déterminer par l'état des lieux</p> <p>Cible : 60% de diminution par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les communautés)</p>	<p>- Rapport de diagnostics</p> <p>- Rapport d'enquêtes de perception</p> <p>- Rapport final</p>	<p>Trimestre 1 et 4</p>

	<p><b>Produit 1 :</b> Les mécanismes de gouvernance, de gestion de conflits liés aux ressources naturelles et du niveau d'implication des femmes sont évalués (cercle, commune, transfrontalier).</p> <p><b>Activité 1.1.1 :</b> Réaliser un état des lieux sur les mécanismes de gouvernance et de gestion des conflits liés aux ressources naturelles et le niveau d'intégration des femmes et des jeunes ;</p> <p><b>Activité 1.1.2 :</b> organiser des ateliers de restitution et validation des résultats de l'état des lieux avec les autorités et acteurs locaux y compris les OSC des femmes et des jeunes assortis des plans d'action de mise en œuvre des recommandations ;</p> <p><b>Activité 1.1.3 :</b> Identifier (200) femmes des jeunes filles par commune d'intervention à fort potentiel selon les recommandations de l'état des lieux ;</p>	<p><b>Indicateur 1.1.1</b> Nombre d'analyses situationnelles réalisées ; Données de base : 0 Cible : 2 (une analyse par pays) <b>Indicateur 1.1.2</b> % de recommandations issues des ateliers de restitution des analyses situationnelles mises en œuvre. Données de base : 0 Cible : 80%</p> <p><b>Indicateur 1.1.3</b> Un répertoire des femmes et filles à fort potentiels existe dans chaque pays. Base de données : 0 Cible : 200/ commune</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport semestriel</p>	<p>Trimestre 1 et 2</p>
<p><b>Produit 2 :</b> Les mécanismes communautaires et transfrontaliers</p>	<p><b>Indicateur 1.1.3</b> Un répertoire des mécanismes de gestion des conflits liés aux ressources naturelles existe.</p>	<p>Rapport d'activités</p>	<p>Trimestre 1 et 4</p>	

<p>de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles sont renforcés.</p> <p><b>Activité 1.2.1 :</b> Former 200 femmes, jeunes et autorités locales et traditionnelles par commune d'intervention, les sur la gestion des conflits liés aux ressources naturelles</p> <p><b>Activité 1.2.2 :</b> Former les membres des mécanismes communautaires et transfrontaliers de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles telles que les commissions foncières communales ;</p>	<p>200 femmes, jeunes et autorités locales et traditionnelles par commune d'intervention formées sur la gestion des conflits liés aux ressources naturelles</p> <p>Données de base : 0 Cible : commune d'intervention</p>	<p>- Rapport final</p>	
<p><b>Activité 1.2.3 :</b> Appuyer des rencontres périodiques au niveau local et transfrontalier entre les autorités administratives et traditionnelles ainsi que les OSC sur la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ;</p>	<p>Indicateur 1.2.2 % des femmes formés actifs dans les différents mécanismes de prévention et de gestion des conflits Données de base : 0 Cible : 500</p> <p>Indicateur 2.1.3 Mise en place des réseaux des acteurs locaux : autorités administratives et traditionnelles ainsi que les OSC se réunissant périodiquement au niveau transfrontalier sur la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles Données de base : 0 Cible : réseaux et au moins deux rencontres périodiques</p>	<p>- Rapport d'activités - Rapport final</p>	<p>Trimestre 1 et 4</p>

<p><b>Résultat 2 :</b> L'autonomisation des femmes est renforcée dans les communautés transfrontalières à travers des initiatives de relèvement économique respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles dont la dégradation est une source active ou imminente de conflits communautaires ou transfrontaliers.</p>	<p><b>Indicateur 2 a</b> Niveau d'autonomisation économique des femmes dans les communautés transfrontalières; Données de base : A déterminer par le diagnostic. Cible : Accroissement de l'autonomisation des femmes Sur une échelle de 3 niveaux (1. Faible, 2. Moyen, 3. Important.)</p> <p><b>Indicateur 2 b</b> Réduction des conflits communautaires liés aux ressources naturelles dans les zones transfrontalières. Données de base : A déterminer par le diagnostic. Cible : 50% de réduction de conflits dans les zones transfrontalières.</p>	<p><b>Indicateur 2.1.1 : Un diagnostic par pays sur les filières porteuses, et les domaines d'activités économiques favorable aux femmes et aux jeunes et respectueux de l'environnement est disponible ;</b> <b>Activité 2.1.1 : Conduire une analyse sur les filières porteuses et les opportunités économiques pour les femmes et les jeunes par pays ;</b></p>	<p><b>Indicateur 2.1.1 : Qualité des analyses situationnelles réalisées</b> Données de base : 0 Cible : 2 diagnostics détaillés (soit un par pays) disponibles et validés par les acteurs clés. Indicateur : % de recommandations issues des analyses situationnelles mises en œuvre. Données de base : 0 Cible : 80%</p>	<p><b>Rapport d'enquête</b> - Rapports semestriels - Rapport final</p> <p><b>Rapport d'enquête</b> - Rapports semestriels - Rapport final</p> <p><b>Rapport d'analyse</b> - Rapport Semestriel</p>	<p>Trimestre 6</p> <p>Trimestre 6</p> <p>Trimestre 1 et 4</p>
---	--	--	---	--	---

	<p><b>Activité 2.1.2 :</b> Mener une étude par pays sur les obstacles économiques des femmes dans les zones affectées par les conflits liées aux ressources naturelles</p> <p><b>Activité 2.1.3 :</b> Faciliter des ateliers de restitution et de validation/partage des résultats et des analyses ;</p> <p>Conduire des campagnes d'information et de sensibilisation des communautés, des services techniques et des acteurs du développement sur les résultats des analyses</p>			
<p><b>Produit 2.2 :</b> Des initiatives pilotes durables d'autonomisation économique issues des résultats des analyses sont mise en œuvre par les groupements, coopératives et réseaux des femmes et des jeunes</p> <p><b>2.2.1 :</b> Créer et appuyer Activité deux activités économiques respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles pour les femmes et les jeunes par commune d'intervention dans chaque pays en fournissant des intrants (matériel et équipement)</p>	<p><b>Indicateur 2.2.1</b>  Nombre d'activités économiques économi-ques respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles pour les femmes par commune d'intervention dans chaque pays</p> <p>Données de base : 0  Cible : ?</p> <p><b>Indicateur 2.2.2</b>  Nombre d'organisation de femmes ayant bénéficiés d'appui en matériels et équipements  Données de Base : 0  Cible : 16</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports semestriels</li> <li>- Rapport de suivi</li> <li>- Rapports périodiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports semestriels</li> <li>- Rapport de suivi</li> <li>- Rapports périodiques</li> </ul>	<p>Trimestre 2 et 3</p> <p>Trimestre 2 et 3</p>

	<p>utilisant des techniques innovantes ;</p> <p><b>Activité 2.2.2 :</b> Equiper deux groupements de femmes par communes respectueux d'une gestion durable des ressources naturelles en intrants agricoles ;</p> <p><b>Activité 2.2.3 :</b> Former deux (2) groupements/coopératives/réseaux des femmes par commune d'intervention ;</p> <p><b>Activité 2.2.4 :</b> Renforcer les dispositifs de base destinés à l'accès aux propriétés foncières des femmes à des fins économiques</p>			
		<p><b>Indicateur 2.2.2</b>  Nombre de groupements de femmes par communes respectueux d'une gestion durable des ressources naturelles en intrants agricoles  Données de Base : 0  Cible : 2</p> <p><b>Indicateur 2.2.3 :</b>  Nombre de groupements/coopératives/réseaux de femmes établis par commune d'intervention  Données de Base : 0  Cible : 2/Commune</p> <p><b>Indicateur 2.2.4 :</b>  Nombre de dispositifs de base destinés à l'accès aux propriétés foncières des femmes à des fins économiques  Données de Base : 0  Cible : Commune</p>		

<p>Résultat 3 : La résilience des communautés face aux chocs environnementaux sources de conflits internes ou transfrontaliers s'est accrue, grâce à des mécanismes de gestion de ressources naturelles inclusifs et sensibles aux changements climatiques.</p>	<p><b>Indicateur 3 a : Pourcentage de communautés résilientes face aux chocs environnementaux sources de conflits</b></p> <p>Données de base : A déterminer dans l'évaluation finale.</p> <p>Cible : 50% par rapport à la situation de référence décrite par les communautés dans l'évaluation finale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête de perception</li> <li>- Rapport final</li> </ul>	Trimestre 8
	<p><b>Indicateur 3 b</b></p> <p>Niveau d'inclusivité et de sensibilité au genre, des mécanismes de gestion des ressources naturelles</p> <p>Données de base : A déterminer dans l'évaluation finale.</p> <p>Cible : Niveau d'inclusivité meilleur par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes)</p> <p>Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très satisfait, 2. Satisfait, 3. Insatisfait, 4. Très insatisfait)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports semestriels</li> <li>- Rapport final</li> </ul>	À la fin du Trimestre 6
<p><b>Produit 3. 1. Les mécanismes locaux, communautaires et transfrontaliers de gestion des ressources naturelles sont inclusifs et renforcés</b></p> <p><b>Activité 3.1.1 : Former les membres de commissions foncières communales sur les outils</b></p>	<p><b>Indicateur 3.1.1</b></p> <p>Nombre de mécanismes renforcés</p> <p>Données de base : 0</p> <p>Cible : 10 (5 par pays) par rapport à la situation de référence</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports semestriels</li> <li>- Rapport final</li> </ul>	À la fin du Trimestre 6
	<p><b>Indicateur 3.1.2</b></p> <p>Nombre de mécanismes qui utilisent les connaissances acquises et les outils</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports semestriels</li> <li>- Rapport final</li> </ul>	À la fin du Trimestre 6

	<p>réglementaires régissant la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles et le genre ;</p> <p>Activité 2.3. Organiser les ateliers avec les acteurs de la justice sur les litiges fonciers et leurs voies de règlement qui favorisent la cohésion sociale ;</p> <p>Activité 3.1.2 : Former les acteurs de la justice sur les méthodes de règlement pacifique des conflits liés à la gestion des ressources naturelles aux niveaux national et transfrontalier ;</p> <p>Activité 3.1.3 Organiser deux ateliers transfrontaliers de capitalisation sur les bonnes pratiques de gestion des conflits liées aux ressources naturelles ;</p>	<p>réglementaires régissant la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles et le genre.</p> <p>Données de base : 0</p> <p>Cible : 12</p>		
<p>Produit 3.2 : Des initiatives communautaires de préservation de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques visant la consolidation de la paix sont planifiées et mise en œuvre aux niveaux local et communautaire et transfrontalier ;</p>	<p>Indicateur 3.2.1 Nombre d'initiatives planifiées et mise en œuvre par les communautés</p> <p>Données de base : 0</p> <p>Cible : 12</p> <p>Indicateur 3.2.2 Nombre d'OSC ayant reçu un appui du projet pour des actions de préservation</p>	<p>- Rapports d'activités et semestriels</p> <p>- Rapport final</p>	<p>Trimestre 4 et 6</p>	

	<p><b>Activité 3.2.1 :</b> Appuyer les OSC des femmes et des jeunes pour la mise en œuvre des activités de préservation de l'environnement ;</p> <p><b>Activité 3.2.2 :</b> Appuyer l'organisation des foras communautaires d'échanges sur les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement ;</p> <p><b>Activité 3.2.3 :</b> Appuyer l'organisation des journées de reboisement au niveau communautaire</p> <p><b>Activité 3.2.4 :</b> Appuyer les sessions sensibilisation, d'information et la communication sur les effets néfastes des changements climatiques</p>	<p>de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques visant la consolidation de la paix. Données de base : 0 Cible : 48</p>		

Annex C : Liste a vérifier pour le lancement du projet

1. Les partenaires de mise en oeuvre ont-ils tous été identifiés ?			+	Une fois le projet lancé, la sélection sera faite conformément aux règles et procédures suivant le HACT
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?			+	
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?			+	
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?			+	
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t'elle été faite ?			+	Des analyses situationnelles sont prévues tout début du projet
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?			+	
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en oeuvre du projet entre les agences récipiendaires ?			+	Il sera mis en place un comité technique suivi conjoint avec la partie nationale.
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus sur la stratégie de mise en oeuvre entre les agences récipiendaires différentes ?			+	
9. Quelles sont les autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que le projet débute et combine de temps sera nécessaire pour les effectuer.			N/A	